

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SOMMAIRE

- 3** Edito
- 4** L'Aire Cantilienne
- 5** Instances
- 8** Services administratifs
- 9** Compétences
- 10** Mutualisation
- 11** Finances
- 12** Communication
- 13** Transition écologique
- 17** Urbanisme et droits des sols
- 20** Piscine Aqualis
- 21** Petite enfance
- 26** Transports et mobilité
- 29** Développement économique
- 31** Terre de cheval
- 32** Tourisme
- 34** Sécurité et prévention
- 36** Gens du voyage
- 37** Animation territoriale
- 38** Annuaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

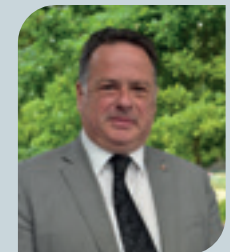
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

2021

J'ai le plaisir de vous proposer à la lecture ce traditionnel rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Il retrace, le plus fidèlement possible, l'activité de notre structure. Vous pourrez ainsi comprendre son fonctionnement et les missions qui lui sont dévolues : Développement économique et soutien aux entreprises locales, Collecte et valorisation des déchets, Transition écologique, Mobilité, services petite enfance, réalisation d'équipements publics d'intérêts communautaires tels que la Piscine Intercommunale Aqualis, ou encore l'Aire d'accueil des gens du voyage.

Je vous laisse découvrir ces informations au fur et à mesure des pages et vous en souhaite une bonne lecture.



François DESHAYES
*Président de la Communauté
de Communes de l'Aire Cantilienne*

L'AIRE CANTILIEENNE

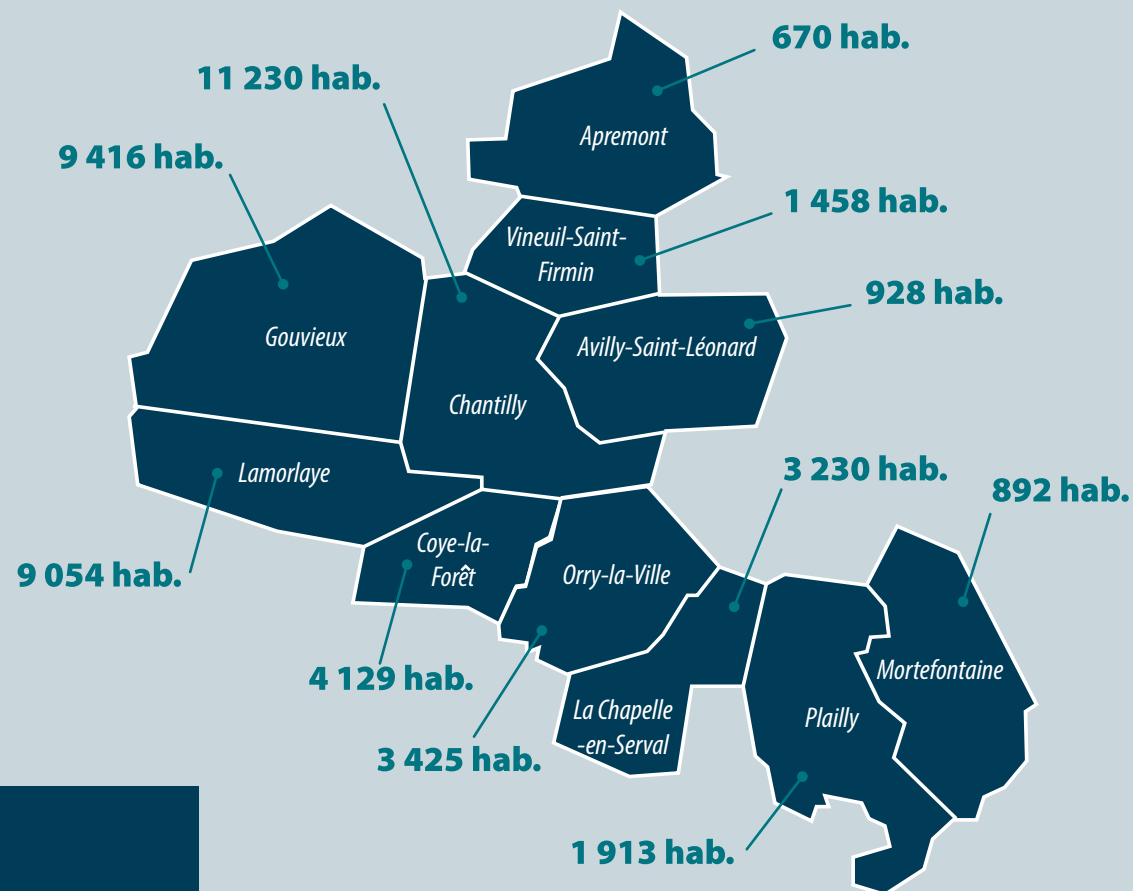
Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE



11 COMMUNES
46 345 HABITANTS

INSTANCES



Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

L'exécutif de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

En 2021, suite à la démission de la 1ère Vice-présidente, l'exécutif a été remanié.

Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2021, le poste de 1^{er} vice-président a été soumis au vote. Nicolas MOULA a été élu à ce poste.

Le poste de 2^{ème} vice-président s'est donc retrouvé vacant. L'élection du 2^{ème} vice-président a été soumise au vote, Florence WOERTH a été élue à ce poste.



François DESHAYES

Président



Nicolas MOULA

*1^{ère} Vice-présidente
Finances et Dév. économique*



Florence WOERTH

*2^{ème} Vice-présidente
Transports, tourisme
et attractivité territoriale*



Corry NEAU

*3^{ème} Vice-présidente
Environnement
et Transition écologique*



Daniel DRAY

*4^{ème} Vice-président
Aménagement du territoire et
service à la personne*



Eric AGUETTANT

*5^{ème} Vice-président
Mutualisation*



Nathanaël ROSENFELD

*6^{ème} Vice-président
Communication
et Administration numérique*



Manoëlle MARTIN

*7^{ème} Vice-présidente
Travaux et Infrastructures*

INSTANCES

Le conseil communautaire

41 élus communautaires au service du territoire de l'Aire Cantilienne

Chantilly



Isabelle WOJTOWIEZ



François KERN



Caroline GODART



Frédéric SERVELLE



Florence WOERTH



Tony CLOUT



Françoise COCUELLE



Xavier BOULLET

Gouvieux



Patrice MARCHAND



Christine COCHINARD



Thomas IRAÇABAL



Sylvie MASSOT



J-Claude LAFFITTE



Jeanou MOREAU



José HENRIQUES



Manoëlle MARTIN

Lamorlaye



Nicolas MOULA



Christine KLOECKNER



Jean-Michel BARBIER



Valérie CARON



Alexandre GOUJARD



Florence WILLI



Laurent AGOSTINI



Pierre-Yves BENGHOUIZ

Coye-la-Forêt



François DESHAYES



Sophie DESCAMPS



Serge LECLERCQ



Nathalie LAMBRET

Apremont



Eric AGUETTANT

Avilly-St-Léonard



Anne LEFEBVRE

Vineuil-St-Firmin



Corry NEAU



J-Marc VICENTI

Mortefontaine



Jacques FABRE

Plailly



Michel MANGOT



Sophie LOURME

La Chapelle-en-Serval



Daniel DRAY



Marion LE MAUX



Jean EPALLE

Orry-la-Ville



Nathanaël ROSENFELD



Leslie PICARD



Fabrice BOULAND



SUPLÉANTS :
 Apremont : Roger POTIN-VESPERAS
 Avilly-Saint-Léonard : Michel CLAPAREDE
 Mortefontaine : Michel GUETIENNE

INSTANCES

Les commissions et groupes de travail

■ Les représentations dans les organismes extérieurs.

Les commissions de la CCAC sont composées de deux élus de chaque commune, elles sont chargées d'étudier toutes les questions relevant de leur domaine, avant d'être soumises au bureau communautaire et au conseil communautaire.

Nouveauté du mandat, les élus non-communautaires siègent aussi au sein des commissions intercommunales.

Liste des commissions communautaires :

► Sous la responsabilité de la vice-présidente en charge des thématiques « Transports » **la commission Mobilités.**

► Sous la responsabilité du vice-président en charge des finances & du développement économique, **la commission Finances & Développement économique.**

► Sous la responsabilité de la vice-présidente en charge de l'Environnement et de la transition écologique, **la commission Environnement et Transition écologique.**

► Sous la responsabilité du vice-président en charge des thématiques aménagement du territoire et services aux usagers :

- **La commission Aménagement du territoire,**
- **La commission Services aux usagers.**

► Sous la responsabilité de la vice-présidente en charge du tourisme et de l'attractivité territoriale, **la commission Tourisme et attractivité territoriale.**

► Sous la responsabilité du vice-président en charge de la communication et de l'administration numérique, **la commission Communication et administration numérique.**

► Sous la responsabilité de la vice-présidente en charge des travaux et du suivi des infrastructures, **la commission Travaux et Infrastructures.**

► Sous la responsabilité du vice-président en charge des thématiques « Mutualisation » **la commission Mutualisation.**

► Sous la responsabilité du Président ou son représentant délégué, pour les procédures de commande publique non formalisées, **la commission Achats.**

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne adhère à des organismes extérieurs. Des élus sont désignés pour siéger au sein des conseils d'administration et comités syndicaux de ces organismes :

- Les conseils d'administration des collèges de Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, La Chapelle-en-Serval
- SMDO, syndicat départemental de traitement des déchets
- Le conseil d'administration de l'Association Chantilly-Senlis Tourisme
- Le Groupement d'Intérêt Public « Initiative pour un développement durable de Chantilly » pour la gestion et la commercialisation des espaces de l'hippodrome de Chantilly
- Initiative Oise Sud, notre partenaire pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises
- Mission Locale pour l'emploi des Jeunes
- Société d'aménagement de l'Oise (SAO)
- Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)
- Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Oise
- Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)
- ATMO Hauts de France (Observatoire de l'Air)
- Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)
- Commission départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale – LEADER - PNR
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Nonette
- Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la vieille Thève et de la nouvelle Thève, du Rû Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE)
- Syndicat Intercommunal du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette - SISN
- Centre Médico-Chirurgical des Jockeys
- Centre National d'Action Sociale (CNAS)

SERVICES ADMINISTRATIFS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

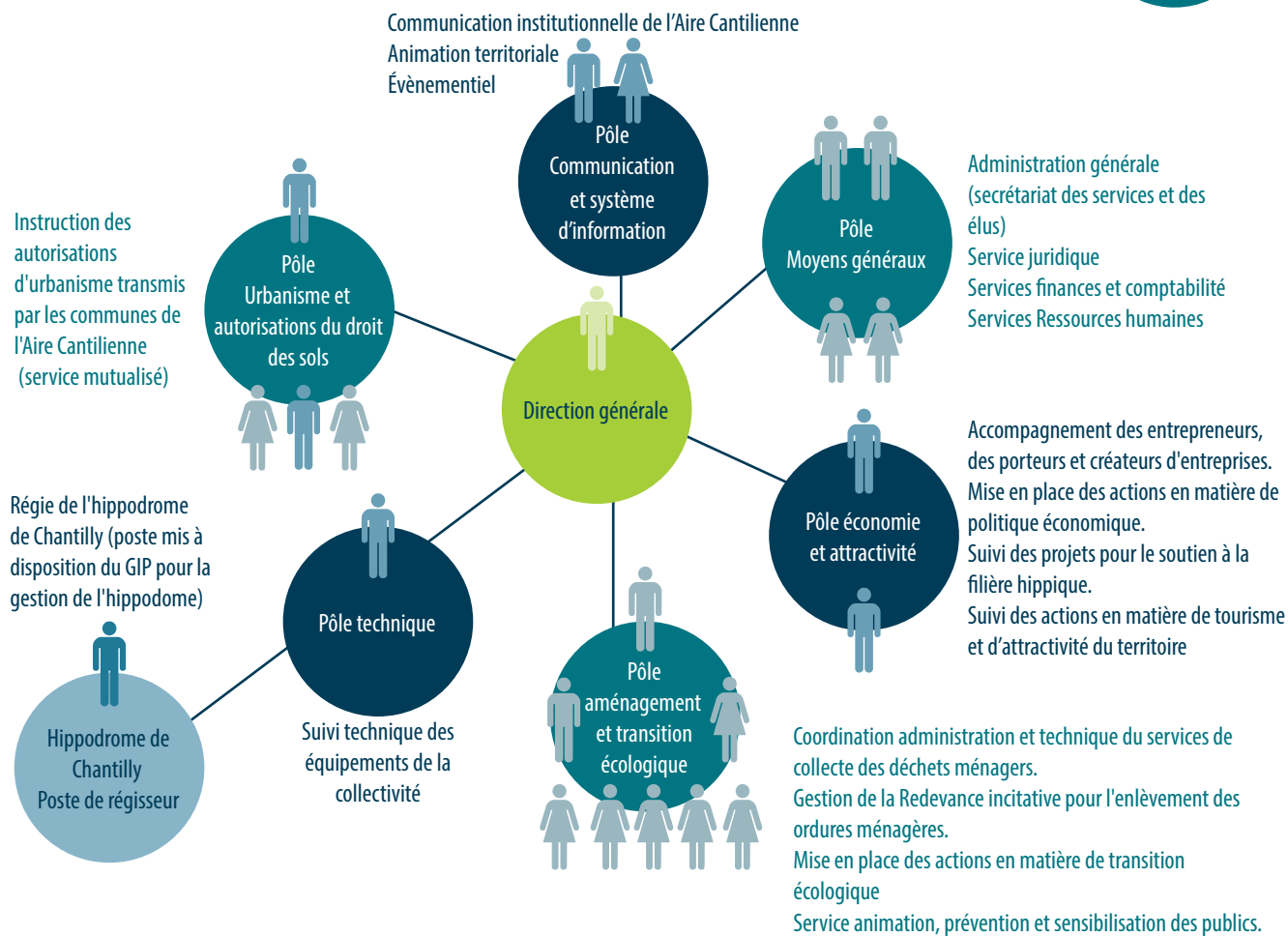
Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Organigramme complet cliquez ICI



COMPÉTENCES

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Les statuts de l'Aire Cantilienne

Les compétences sont définies dans les statuts de la collectivité approuvés par arrêté préfectoral. La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne date de 2017.

La communauté de communes est donc compétente pour :

► Le développement économique

- Les actions de développement économique d'intérêt communautaire :
 - La promotion globale de l'Aire Cantilienne,
 - Le développement économique lié au cheval de course,
 - La communication, l'animation et l'information à destination économique pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- Le soutien à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Les subventions aux chantiers d'insertion pour lesquels cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

► L'aménagement de l'espace communautaire

- L'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des schémas de secteur associés ;
- Toutes études en matière d'aménagement de l'espace pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ;
- L'élaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) ;
- L'étude, la réalisation et la gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux, qui existent au 1er janvier 2014.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme

► L'environnement

- L'élimination et la valorisation (collecte et traitement) des déchets des ménages et des déchets assimilés.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations

► Les équipements

- La construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :
 - Tout équipement postérieur au 1^{er} janvier 2014 et pour lequel cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
 - Le centre aquatique intercommunal, situé 1 allée de la piscine à Gouvieux.
- La gestion et l'entretien des pistes cyclables existantes au 1er janvier 2014 et la création de nouvelles pistes pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- La création, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux.
- L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire.
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'hippodrome et tout autre équipement destiné à assurer le bon fonctionnement de l'activité liée au cheval de course, et notamment les équipements visant la mise en sécurité des traversées de voirie.

► L'assainissement collectif

Etude technique et financière de faisabilité du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

► Petite enfance

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des relais d'assistantes maternelles ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des crèches à proximité des gares de Chantilly et d'Orry-la-Ville, et de la micro-crèche à Plailly .

► Habitat

- Toutes réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne ;
- La mise en place d'un observatoire du logement, de l'habitat, du foncier et des transactions immobilières.

► Tourisme

- Les actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales ;
- La gestion de l'Office de tourisme intercommunal.

► Très Haut Débit

- L'exercice de l'intégralité de la compétence Très Haut Débit au sens des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son article L.1425-1.

► Enfin l'Aire Cantilienne est également compétente pour

- La participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du Conseil Départemental, dans le cadre des conventions existantes ;
- La participation financière, dans le cadre des obligations légales, à la gestion des centres de secours et lutte contre l'incendie au travers du SDIS ;
- La participation financière à toutes manifestations ou opérations de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal et pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

MUTUALISATION DES MOYENS

Schéma de mutualisation :

■ mettre, faire et acheter en commun

Contexte

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit pour les EPCI l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services avec les ses communes membres ou les EPCI voisins, document qui prend la forme d'un diagnostic permettant ensuite de formuler des propositions dans un rapport.

Ce rapport comprend un projet de schéma qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de la communauté.

Si la mutualisation s'entend comme étant l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme, elle permet aussi d'optimiser la gestion interne des services de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons). Elle permet également d'améliorer l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et des services.

La démarche

La communauté de communes a adopté un 1^{er} schéma en 2019 fixant les axes de mutualisation en matière de ressources humaines, de passation de marché public et de regroupement d'achats de fournitures, de prestations techniques (vérifications réglementaires des bâtiments communaux). Cette approche globale s'est nourrit des expériences réalisées. Par exemple, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est mutualisé depuis 2015.

Dans l'année qui suit le renouvellement de son assemblée délibérante, la communauté de communes doit établir un nouveau schéma pour la période 2020-2026. Suite à l'élection du Président en juin 2020, une réflexion a été lancée à nouveau afin de déterminer les orientations majeures et les pistes d'actions d'un nouveau Schéma de Mutualisation des services entre la communauté de communes et ses communes membres.

A ce stade, le projet comprend 2 axes principaux et identifie les services ou achats qui présente un intérêt à mutualiser :

► Axe 1 : Création de services « auxquels les communes adhèrent à la carte » :

Objectif : permettre aux communes de répondre aux évolutions réglementaires et techniques

- Gestion des « services informatiques »: mutualisation d'un Informaticien pour le suivi et le renouvellement du parc informatique, des logiciels métiers, conseil technique et achat groupé de matériel.
- Ingénierie Commande publique/Affaires juridiques : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les prestations spécifiques (exemple achat groupé de prestations d'assurance), groupement de commande (définition des besoins, rédaction pièces marchés, consultation,), veille juridique et administrative
- Gestion des Ressources Humaines (fonction support): création d'un « service traitement des bulletins des paies »; suivi des carrières,...

► Axe 2 : Les achats groupés

Objectifs : Optimiser les coûts en massifiant la demande et faciliter la commande publique pour les communes

- Commandes groupées :
 - Consommables administratifs et techniques (papier, sel de déneigement,)
 - Produits d'entretiens
 - Prestations vérifications techniques (Défense incendie, Installations électriques, aires de jeux,)
- Principe de fonctionnement : tous les communes adhèrent et payent en fonction du volume de prestation
- Mise à disposition Responsable Commande Publique/ Affaire juridique CCAC, transfert de personnel le cas échéant

Exemple : Le Service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS)

- Création en 2015 par la CCAC, compte tenu du désengagement de l'Etat pour instruire les autorisations d'urbanisme (PC, PA, DP, ...)
- Constitution d'une équipe nouvelle
- Mutation d'agents Instructeurs ADS présent dans les communes avant la création du service
- La mise à disposition d'un agent Chef de Service, à 50% de la ville de Chantilly (convention de mise à disposition et d'indemnisation financière)
- Le recrutement d'un personnel supplémentaire
- La CCAC conserve à sa charge le coût de fonctionnement du service mutualisé à hauteur de 300 000 €/an

cf. page 10 à 12 sur le suivi de l'activité du service

Exemple : L'achat groupé de prestations d'assurance

En 2019, des contrats d'assurance arrivant à échéance, un volume important de prestations (450 000 €), un type d'achat spécifique nécessitant un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation d'un marché public

- Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de prestations d'assurance
 - 10 adhérents : 8 communes, 1 CCAS et la CCAC
 - Chaque collectivité a son marché (lot technique) et en assure l'exécution
 - Seule la consultation est commune
- La CCAC a pris en charge la totalité du coût de la prestation d'AOM (4 800 euros TTC) qui avait pour missions : l'identification des besoins, la rédaction des pièces « marché », l'analyse des offres et mise au point du marché.
- Un gain de 80 000 euros/an sur l'ensemble des primes d'assurance (10 collectivités) par rapport à la situation avant commande.

COMMUNICATION

■ L'Aire Cantilienne informe ses usagers et habitants

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dispose de plusieurs outils pour communiquer et diffuser les informations concernant ses services et son actualité auprès des administrés et usagers des services.

► Le site internet

Le site internet de l'Aire Cantilienne est entièrement tourné vers ses utilisateurs.

Ainsi, dès la 1^{ère} page, l'internaute est très rapidement orienté en fonction de son profil, en choisissant parmi un menu déroulant « **je suis...** » ou « **je cherche...** ».

Il peut également effectuer facilement une recherche **grâce à un moteur de recherche**.

Le site propose des informations tels que :

- Les services et compétences de la collectivité,
- les instances et les décisions prises par les élus communautaires,
- les publications éditées par l'Aire Cantilienne (Aire Cantilienne INFO, Guides, Rapport d'activités...),
- l'actualité de la collectivité et du territoire,
- Les formulaires permettant de privilégier les démarches en ligne.

Le site internet est « responsive » c'est à dire qu'il s'adapte au support depuis lequel l'internaute se connecte. (smartphones, tablettes...) : son interface s'adapte automatiquement à la taille et la résolution de l'écran utilisé.



► Les réseaux sociaux

Déjà présente sur Facebook, Youtube, Instagram, l'Aire Cantilienne est présente depuis la fin d'année 2021, sur le réseau social LinkedIn. Tourné vers le monde économique, l'emploi, le développement durable, ce nouveau réseau permet à la CCAC plus de visibilité pour ses actions en lien avec le développement économique.



► L'Aire Cantilienne INFO

Le magazine d'information de la collectivité est édité par le service communication est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de l'Aire Cantilienne, disponible également dans les mairies et en version numérique sur le site internet.

En 2021, l'Aire Cantilienne a édité 5 numéros :



ACI N° 41 : dossier consacré au soutien économique de la CCAC.



ACI N° 42 : dossier consacré au budget 2021



ACI N° 43 : dossier consacré à la piscine Aqualis



ACI N° 44 : dossier consacré aux actions de l'Aire Cantilienne pour le soutien au commerce local



ACI N° 45 : dossier consacré à la mobilité sur le territoire

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Sensibilisation

► Le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La prévention regroupe l'ensemble des gestes et des comportements qui conduisent à la réduction de nos déchets. Ainsi, le développement d'une politique ambitieuse de prévention des déchets est un des axes majeurs de la gestion des déchets.

L'élaboration d'un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités exerçant la compétence collective.

En 2015, la loi relative à la Transition Énergétique pour le Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention pour favoriser l'économie circulaire.

La CCAC a adopté son PLPDMA par délibération du 13 février 2020 pour une durée de 6 ans. Les objectifs de réduction des déchets, ou de leur nocivité, s'appuient sur un diagnostic du territoire et sur une consultation du public.

Les actions proposées doivent répondre aux axes suivants :

- L'exemplarité
- La sensibilisation des acteurs et du grand public
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La gestion de proximité des biodéchets
- L'augmentation de la durée de vie des produits
- Le renforcement des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- La réduction des déchets des entreprises

► Développement du compostage collectif

Depuis de nombreuses années, la CCAC et le PNR accompagnaient les résidences souhaitant mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble. Au vu de la réussite de cette action, la CCAC a fait le choix de continuer d'installer des sites de compostage collectif partagé ou de proximité et de sensibiliser les habitants utilisateurs. En 2021, la CCAC a installé deux sites partagés dans les quartiers de Chantilly et un site sur la résidence du Parc du Chauffour à Gouvieux. D'autres demandes sont à l'étude pour la mise en place de nouveaux sites sur les communes de Chantilly, Vineuil Saint Firmin et Orry la Ville courant 2022.



► Aide à l'achat

Depuis 2018, un dispositif d'aide aux usagers du service a été voté pour inciter les habitants à valoriser chez eux leurs déchets verts, en s'équipant d'outils tels qu'un composteur, broyeur, tondeuse mulching ou kit mulching à adapter sur une ancienne tondeuse, lombricomposteur...

89 demandes de soutien ont été formulées et acceptées en 2021 pour un engagement financier de la CCAC à hauteur de 4055 € face aux 26 309 € investis par les usagers pour agir sur leur production de biodéchets. L'essentiel des demandes portent sur l'acquisition de broyeurs à végétaux et de composteurs pour lesquels l'aide a été revue à la hausse fin 2021.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Sensibilisation (suite)

► Les animations

Au vu du contexte sanitaire, certaines actions de sensibilisation prévues ont dû être annulées.

Toutefois 175 habitants et personnels d'établissements publics ont été sensibilisés ou formés lors de manifestations à la réduction, au tri sélectif et à la valorisation des déchets ainsi qu'au compostage collectif.

Un nouveau programme pédagogique a été élaboré pour la rentrée scolaire 2021/2022 à destination des écoles primaires à partir du CE2 et des centres de loisirs. Celui-ci a rencontré un vif succès puisque plus de 200 enfants ont bénéficié d'animations scolaires sur le cycle des déchets et le gaspillage alimentaire fin 2021.



► Le Forum de l'Aire au vert

Pour la 2^{ème} édition, la CCAC a organisé un forum sur la thématique de la transition écologique à l'hippodrome de Chantilly le 6 novembre 2021.

De nombreuses associations et organismes partenaires y étaient représentés sous forme de stands mais aussi d'ateliers ludiques, de conférences et d'expositions. Les thématiques environnementales abordées étaient diverses et variées, autour du climat, de l'énergie, de la mobilité, de la qualité de l'air, de la réduction des déchets (compostage, réemploi, tri et valorisation), de la gestion de l'eau ou encore de la préservation de la forêt du Domaine de Chantilly.

Une tombola a également été organisée, le 1^{er} prix étant reparti avec un vélo à assistance électrique !

Plus de 400 visiteurs ont fréquenté le forum malgré le contexte sanitaire !



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET est un outil de planification à l'échelle locale qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de lutter contre la pollution atmosphérique, de promouvoir les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

► Contexte réglementaire

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 a confié aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants (l'Aire Cantilienne est concernée), la responsabilité des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin d'impulser un modèle de développement sobre en carbone sur les territoires en réponse et en cohérence avec les enjeux et objectifs fixés aux échelons supérieurs (internationaux, nationaux et régionaux). Ces projets locaux s'inscrivent dans les accords de Paris fixant comme objectif de contenir le réchauffement climatique à 2°C en 2100 par rapport l'ère préindustrielle au lieu des 4,5 °C estimés si on n'agit pas.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans (avec un bilan intermédiaire à 3 ans) dont les domaines d'actions et objectifs sont :

- L'énergie
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre
- Le Stockage du carbone
- Les émissions de polluants atmosphériques
- L'adaptation aux effets du changement climatique

► La stratégie validée

La stratégie territoriale a été ainsi définie

	2030	2050
Baisse des consommations d'énergie	-17 %	-38%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	-20 %	-44%
Réduire les émissions de polluants atmosphériques Dioxyde de Soufre (SO2)	SO2 -3%	SO2 -10 %
Particules fines (PM10)	PM10 - 19%	PM10 -35%
Particules fines (PM2.5)	PM2.5 -24%	PM2.5 - 44%
Oxyde d'Azote (NOx)	NOx -30%	NOx -43%
Ammoniac (NH3)	NH3 -5%	NH3 -10%
Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie	+12%	+30%
Un stockage du carbone par les forêts et des sols agricoles en limitant l'artificialisation des espaces		Les forêts et les autres milieux naturels et agricoles couvriraient 28 % des émissions GES

► Un Plan d'actions pour 6 ans

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans (avec un bilan intermédiaire à 3 ans) dont les domaines d'actions et objectifs sont :



La rénovation énergétique des logements et des bâtiments d'activité



Le développement des transports en commun, l'usage quotidien du vélo et de la voiture partagée



Le développement de la production de chaleur renouvelable (méthanisation pour la production de gaz naturel, géothermie, filière bois-énergie)



Des productions agricoles locales et leur promotion en circuits courts



Le développement de la production d'électricité renouvelable (panneaux photovoltaïques) en autoconsommation individuelle ou collective.



Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale



D'une consommation de produits générant moins de déchets d'emballage et un allongement de la durée de vie des objets (don, vente d'occasion, réutilisation, réparation...)

En 2021, les avis réglementaires des services de l'état, et la région ont été réceptionnés et ajoutés au dossier du PCAET. Le public a été sollicité au travers d'une consultation via le site internet des trois collectivités et par l'intermédiaire des services d'accueil des mairies des communes adhérentes. La consultation a démarré le 9 décembre et s'est étendue jusqu'au 30 janvier 2022. Après examen des avis, le projet pourra être complété pour leur prise en compte avant l'adoption finale à l'été 2022.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Perspectives 2022

► Plan Climat Air Énergie Territoriale

L'année 2022 verra l'adoption définitive du PCAET suite à la consultation du public. Le plan d'actions sera déployé, notamment en matière de sensibilisation et d'information du grand public autour de la rénovation énergétique des logements et l'accompagnement des ménages dans la recherche de solutions de financements adaptées, des enjeux liés à une mobilité durable, ou encore de la préservation du domaine de la forêt de Chantilly.

L'information et l'accompagnement des communes dans leur projet de rénovation de leur patrimoine public est également un levier important du PCAET. La réflexion sera étendue à l'intégration des énergies renouvelables au sein des bâtiments publics.

La mise en place d'ateliers autour de services relatifs au vélo seront renouvelés et développés dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable (ateliers de réparation, marquage bicycode, conseils, location VAE...).

► Implantation d'une recyclerie sur le territoire

La CCAC a engagé une réflexion en vue de l'implantation d'une recyclerie sur son territoire. Ce site permettrait de collecter et récupérer des biens ou des équipements encore en état de fonctionnement, dont les propriétaires souhaitent se séparer, de les remettre en état pour les vendre et leur donner une seconde vie.

La recyclerie joue un rôle central dans la politique de réemploi et de réduction des déchets du territoire. Ce projet permettrait également de créer de l'emploi d'insertion dans le cadre de l'activité d'économie sociale et solidaire, permettant un retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées, et de favoriser le recrutement de proximité.

Fin 2021, La CCAC a délibéré sur l'acquisition foncière de deux terrains pouvant accueillir ce futur site. Des études sur la maîtrise d'œuvre et l'exploitation ont été engagées et seront développées en 2022.



URBANISME ET DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLO

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE



Service d'instruction des autorisations du droit des sols : ■ service mutualisé pour les communes de l'Aire Cantilienne

Fonctionnement du service

Rappel : depuis le 1^{er} avril 2015 et afin de palier au désengagement de l'Etat, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dispose d'un service intercommunal d'instruction des actes d'urbanisme.

Ce service est composé de 3 instructeurs opérant chacun sur un périmètre précis composé de plusieurs communes. La direction du service est assurée par un agent mutualisé avec la ville de Chantilly.

Les locaux sont situés en Mairie de Chantilly, au 11, Avenue du Maréchal Joffre.

Les instructeurs se répartissent les périmètres suivants :

- ▶ Madame Claire BEDONSKI : les communes de Gouvieux, Mortefontaine et Apremont.
- ▶ Madame Corinne BALANGER : les communes de Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, Plailly et La Chapelle-en-Serval.
- ▶ Monsieur Arnaud HIPPOLYTE : les communes de Lamorlaye, Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard.
- ▶ Monsieur Christophe ALVARES (Responsable du service) : la commune de Chantilly.

Ce service a donc vocation à instruire pour l'ensemble des communes appartenant à l'Aire Cantilienne.

Les agents instructeurs sont polyvalents et peuvent intervenir ponctuellement sur n'importe quelle commune. La mission principale d'instruction consiste à vérifier la

conformité des demandes d'autorisations avec les règles d'urbanisme applicables au territoire de la commune concernée et de proposer un projet d'avis/décision au maire. La convention signée entre la CCAC et chaque commune définit les modalités de travail en commun avec le maire.

Cette convention s'applique à toutes les demandes d'urbanisme et en particulier :

- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b),
- Déclaration Préalable (DP),
- Permis de Construire (PC),
- Permis d'Aménager (PA),
- Permis de Démolir (PD).

Le service instructeur peut, à la demande du maire, apporter une aide complémentaire concernant :

- la formation des instructeurs locaux,
- la relation à l'ABF/SDIS/ l'architecte conseil / le paysagiste conseil,
- l'accueil en amont du pétitionnaire.

Ce recours au service « Droit des sols » de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne n'est assorti d'aucun mécanisme financier de compensation.

La commune et la CCAC assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques (frais d'affranchissement, etc.).

URBANISME ET DROIT DES SOLS

Service d'instruction des autorisations du droit des sols : service mutualisé ■ pour les communes de l'Aire Cantilienne (suite)

Activité de l'année 2021

En 2021, le télétravail a été maintenu compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, tout en maintenant une présence d'un agent sur site par jour. Le travail du service a donc été (comme d'autres) impacté dans son fonctionnement. Néanmoins, il n'y a pas eu de nouvelles évolutions législatives du Gouvernement en matière de report et/ou gèle des délais d'instruction des actes d'urbanisme. Le service ADS a donc dû s'adapter pour remplir ses missions dans le respect des délais normaux d'instruction fixés par le code de l'urbanisme.

L'activité du service a été intense et il apparaît, à l'appui des données statistiques établies sur la période 2019-2021, que le nombre de demandes d'urbanisme déposées en 2021 a progressé de près de 19% - soit un total de 1001 actes d'urbanisme traités à l'échelle du territoire - par rapport aux deux années précédentes. Pratiquement la totalité des communes de l'Aire Cantilienne sont concernées par cette hausse des actes d'urbanisme.

A noter : l'analyse des éléments chiffrés donne une indication sur l'activité du service mais ces éléments ne prennent pas en compte la technicité des dossiers instruits, ni les particularités de notre territoire couvert par un ensemble de servitudes d'utilités

publiques liées à la protection du patrimoine urbain et paysager qui rend, plus complexe l'instruction de chaque demande d'urbanisme.

Mise en place d'un nouvel outil pour la modernisation des échanges

Enfin, l'année 2021 a été également très centrée sur la mise en place pour le 1^{er} janvier 2022, de la dématérialisation des demandes d'urbanisme. En effet et à compter de cette date, toutes les communes de plus de 3 500 habitants sont concernées par cette obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

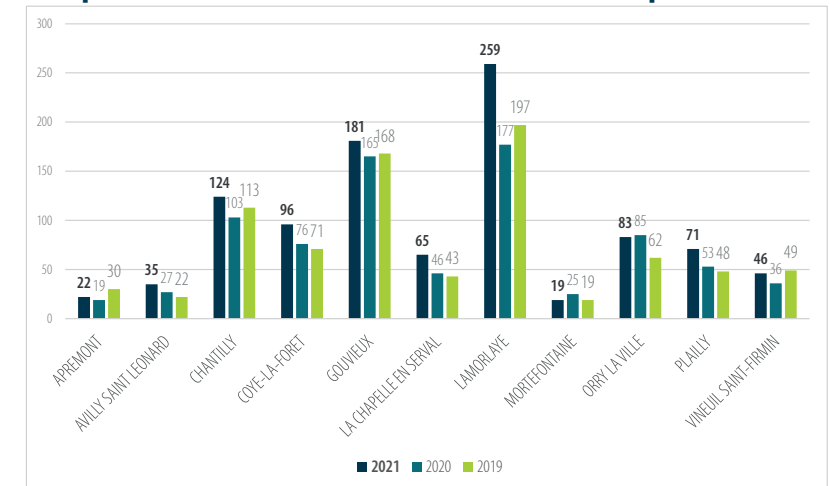
Dans le cadre de cette obligation réglementaire imposée par l'Etat, le service instructeur, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, a porté la mise en œuvre d'une solution « clé en main » de portail numérique, appelé GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme), permettant aux pétitionnaires de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne. L'année 2022 constituera donc une période importante et charnière dans l'évolution numérique du droit de l'urbanisme.

Répartition 2021 des actes d'urbanisme par communes

Comparatif 2020-2021 du nombre total d'actes d'urbanisme par commune

	DP		PC		Cub		PD		PA		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Apremont	15	11	6	5	0	0	1	3	0	0	22
Avilly	27	20	6	5	2	1	0	1	0	0	35
Chantilly	103	82	13	17	2	0	5	3	1	1	124
Coye	72	53	18	19	2	2	4	1	0	1	96
Gouvieux	125	93	42	38	10	21	3	13	1	0	181
La Chapelle	46	38	11	4	1	0	5	4	2	0	65
Lamorlaye	157	114	75	45	15	18	12	0	0	0	259
Mortefontaine	14	20	1	3	1	2	1	0	2	0	19
Orry	65	66	17	13	0	0	1	5	0	1	83
Plailly	50	33	15	12	4	6	0	1	2	1	71
Vineuil	35	26	9	10	1	0	1	0	0	0	46
Total	709	556	213	171	38	50	33	31	8	4	1001

Comparatif 2019 -2021 des actes d'urbanisme par commune



URBANISME ET DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

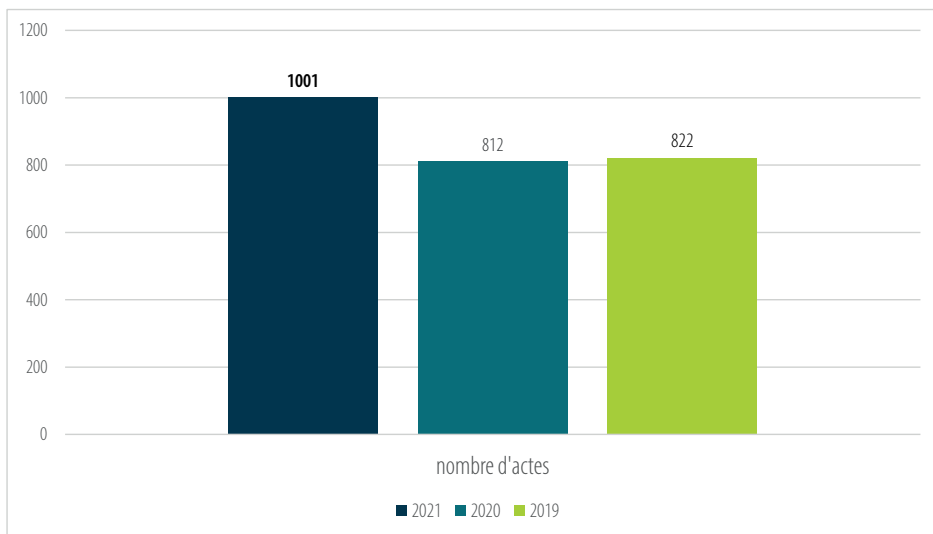
Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

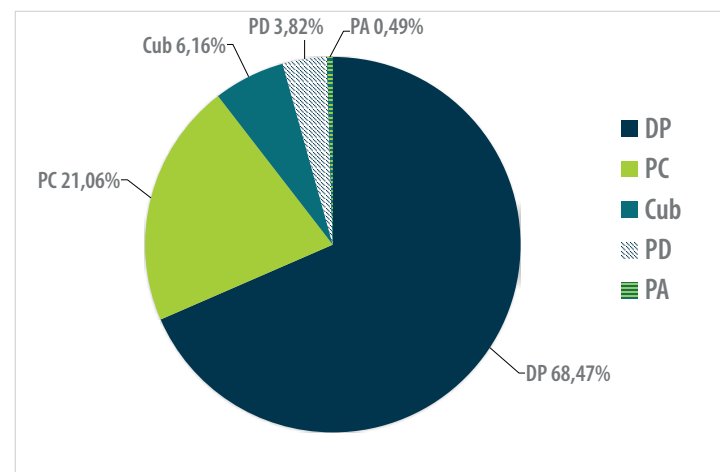
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLO

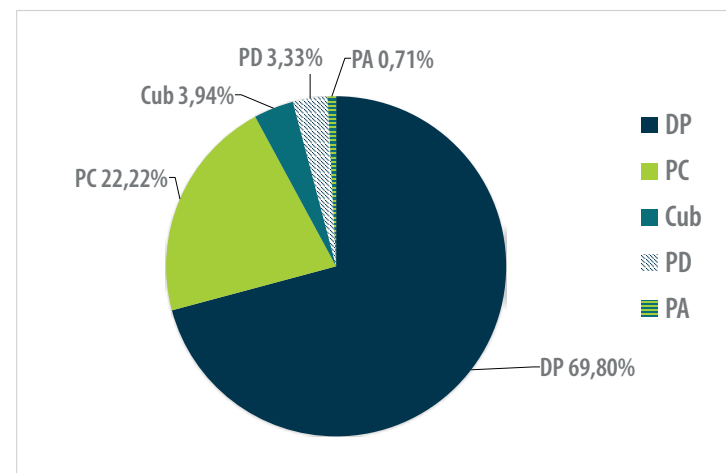
Comparatif 2019-2021 du nombre total d'actes d'urbanisme



Répartition en pourcentage des actes d'urbanisme sur l'année 2020



Répartition en pourcentage des actes d'urbanisme sur l'année 2021



PISCINE AQUALIS

■ L'activité de l'équipement en 2021

Après une année 2020 compliquée et très impactée par la crise sanitaire, la piscine intercommunale a tenté, tant bien que mal, de poursuivre son activité en 2021.

Le renouvellement de la délégation de service publique et la réouverture de la piscine en juin a permis une remise à plat des activités proposées.

Réouverture des espaces en deux temps :

► Réouverture d'Aqualis le 9 juin des espaces baignade et cardio fitness après la levée de premières restrictions sanitaires.

► Réouverture le 30 juin de la balnéo avec jauge.

Pendant cette fermeture, la Communauté de Communes n'a pas cessé de s'occuper de la piscine, bien au contraire !

L'Aire Cantilienne a profité de la fermeture pour réaliser des travaux d'entretien afin de vous accueillir dans les meilleures conditions :

- Les éclairages de la zone vestiaire ont été remplacés par des éclairages à led, moins énergivores.
- La peinture de l'espace baignade a été revue.
- La verrière des vestiaires a été changée.

Les équipes ont également profité de cette longue fermeture pour se maintenir à niveau sur la sécurité de l'équipement et des nageurs, et développer de nouveaux programmes sportifs.

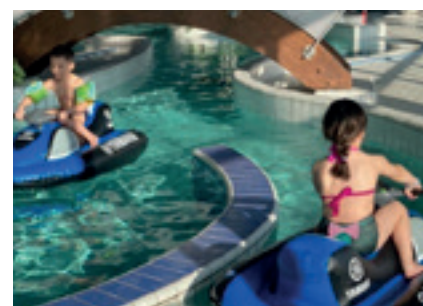
Lancement du nouveau projet d'exploitation :

- Des nouveaux services : réservations en lignes, paiement en ligne, sms pushing...
- Des nouvelles offres : tarif unique pour toutes les activités, nouvelle offre d'abonnements MyPass, nouvelles activités aquatiques (O'Crossfit, O'Hiit, O'Timer, O'Forme, O'Boxing, O'Zen) et fitness (Fit'Kid, Fit'Baby, Fit'Cross, Fit'Dance).
- Une première innovation : Néo Natation (casque de conduction osseuse pour coacher les nageurs en temps réel).
- Lancement des pool party tous les dimanches après-midi (jet ski électriques, structures gonflables, bouées, licornes, musique...)

Une nouvelle page facebook : Piscine Intercommunale Aqualis.

Une offre MyPass qui rencontre un franc succès : 1280 abonnés au 31 décembre.

Un second semestre 2021 très particuliers, peu de scolaires, d'importantes contraintes sanitaires, des restrictions dans l'exploitation.



FRÉQUENTATION 2021 (Juin à Décembre) :

100 299 baigneurs et sportifs (65% de résidents / 35% d'extérieurs).

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW



PISCINE AQUALIS

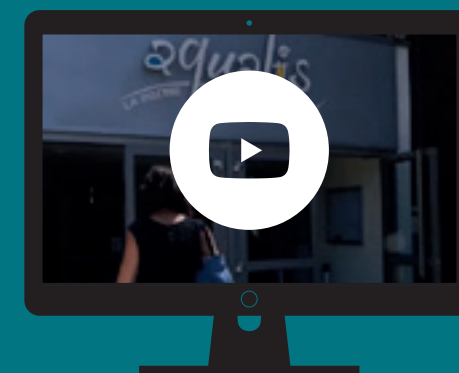
1 rue de la piscine - 60270 GOUVIEUX

☎ 03 44 58 49 00

🌐 piscine-aqualis.horonet.com

📘 @piscineintercommunaleaqualis

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LA VIDÉO DE PRÉSENTATION SUR LA CHAÎNE YOUTUBE



PETITE ENFANCE

■ Relais Petite Enfance

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des Ram qui deviennent les « Relais Petite Enfance (RPE), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

► Du côté des Assistantes Maternelles Agréées

Évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées indépendantes en activité par commune :

COMMUNES	ANNÉES			
	2018	2019	2020	2021
Apremont	4	4	4	4
Avilly-St-Léonard	3	3	3	3
Chantilly	76	72	57	56
Coye-La-Forêt	17	16	12	10
Gouvieux	70	72	70	70
La Chapelle-En-Serval	20	18	16	15
Lamorlaye	36	29	31	28
Mortefontaine	2	3	2	2
Orry-La-Ville	20	20	20	19
Plailly	5	4	4	4
Vineuil-St-Firmin	2	2	2	1
TOTAL	255	243	221	212

Sur les petites communes, l'offre d'accueil reste stable. On peut observer sur une ville plus conséquente comme Gouvieux, un nombre constant d'assistantes maternelles qui peut s'expliquer par la mise en place par la commune de certains avantages attractifs.

Cependant, sur les autres agglomérations, la baisse du nombre de professionnelles est très significative. En effet sur les communes de Chantilly, Coye-La-Forêt, La-Chapelle-En-Serval et Lamorlaye, nous recensons en 2018, 149 AMA.

Au 31/12/2021, sur ces mêmes communes, elles ne sont plus que 109 professionnelles en activité, soit une baisse de 26,84%.

► Du côté des familles

Évolution par commune du nombre de naissances entre 2018 et 2021 :

COMMUNES	ANNÉES			
	2018	2019	2020	2021
Apremont	6	9	2	4
Avilly-St-Léonard	8	4	7	11
Chantilly	119	124	110	121
Coye-La-Forêt	47	38	39	33
Gouvieux	66	58	54	59
La Chapelle-En-Serval	36	35	35	32
Lamorlaye	62	83	65	79
Mortefontaine	5	7	12	10
Orry-La-Ville	25	33	30	41
Plailly	12	16	20	13
Vineuil-St-Firmin	12	6	12	11
TOTAL	398	413	386	424

Au cours de l'année 2021, 290 familles nous ont contacté pour une recherche de mode de garde contre 211 en 2020 (soit 79 de plus). Les demandes ont réellement augmenté et les familles qui nous ont informé emménager sur notre territoire également.

Cette année, nous avons effectué un suivi des familles plus assidu.

Nous avons eu 160 familles qui nous ont répondu : 134 familles ont trouvé un mode de garde et 26 sont toujours en recherche. Parmi les familles qui ont trouvé, les solutions sont :

- 85 familles chez une Assistante Maternelle du territoire dont 35 sur une commune autre que la leur
- 17 familles chez une Assistante Maternelle hors du territoire
- 5 familles chez une Garde à Domicile dont 2 hors du territoire
- 25 familles en accueil collectif
- 4 familles au sein de la sphère familiale

Parmi ces 134 familles, certaines ont choisi leur mode de garde par défaut. Parmi elles, nous en dénombrons 4 ayant opté pour la sphère familiale comme mode de garde dont une qui a été contrainte de prolonger son congé parental.

Sur ces différents chiffres, nous pouvons voir que 17 familles ont trouvé une place chez une AMA hors de notre territoire dont une majorité sur le Val d'Oise. Cependant, 5 familles hors de la CCAC ont trouvé une Assistante Maternelle sur l'Aire Cantillienne.

PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Relais Petite Enfance (suite)

► Les actions du RPE

ACTIONS	Nbre de séances	Nbre de professionnelles participants (AMA ou GAD)		Nbre d'enfants participants		Nbre de parents participants
		Total	Différentes	Total	Différents	
Ateliers de professionnalisation	53	202 participations d'ama et 6 de GAD	64 ama et 2 GAD	357	127	
Séances de motricité	3	20	7	61	24	
Ateliers sur les contes	9	46 AMA / 1 GAD	45 AMA	91	91	
Remise des livres	11	136	136			
Séances Bébé Lecteur	10	22 AMA / 2 GAD	21 AMA / 2 GAD	50	48	
Spectacle de Noël	1	12 AMA / 1 GAD	12 AMA / 1 GAD	33	33	12
Réunion de présentation du Centre de Formation EDUMIAM	1	8 AMA	8 AMA			
Echanges de pratiques avec une coach en parentalité	2	12 AMA	12 AMA			
Accompagnement à la formation continue	4	37 AMA	35 AMA			

► Analyse de la formation continue

Tout au long de l'année 2021, 35 AMA différentes ont bénéficié de la formation continue, soit 25.71% de plus qu'en 2020.

Le nombre d'assistantes maternelles différentes sur le territoire du RPE parties en formation continue en 2020 était de 26. Le Conseil Départemental de l'Oise

préconise aux assistantes maternelles une remise à niveau des gestes d'urgence tous les deux ans. Afin de répondre à ces recommandations, nous avons fait le choix pour l'année 2021 de mettre l'accent sur la formation premiers secours. C'est pourquoi 29 assistantes maternelles de notre territoire ont pu suivre la formation SST en présentiel avec le Greta.

► Analyse des temps collectifs

La reprise des temps collectifs post « crise sanitaire » était très attendue.

136 professionnelles accueillies en 2021, soit près de 64% des AMA en activité.

Depuis plusieurs années maintenant, les animatrices proposent grâce au soutien des bibliothécaires de 4 communes des séances « bébé lecteur ». En fonction des communes, ces séances sont proposées une fois par trimestre voire une fois par mois. Ces temps à la bibliothèque étaient jusque-là proposés sur les communes de Lamorlaye, Chantilly, Gouvieux et Plailly. Depuis septembre 2021, la commune de Coye-La-Forêt a rejoint le projet et propose aux AMA et GAD de se retrouver une fois par trimestre pour un temps de lecture. Au cours du dernier trimestre 2021, des ateliers Contes ont été proposés sur les temps de professionnalisation. Sur chacune des communes, les professionnelles ont bénéficié de l'intervention d'une conteuse du territoire de l'Aire Cantilienne. Après un temps d'histoires et de comptines, un échange

s'articulait autour des outils accessibles pour permettre de donner le goût de la lecture aux jeunes enfants.

Au début de l'année 2021, les animatrices ont remis, en collaboration avec les élus de la CCAC, un présent aux AMA du territoire : un livre sur le thème des émotions, en cohérence avec le thème qui a servi de fil conducteur aux animations proposées en 2020.

Les temps festifs que sont la fête de l'été et la fête de Noël sont toujours des événements très sollicités par les professionnelles. Pour la seconde année consécutive, les restrictions sanitaires dues à l'épidémie de COVID n'ont pas permis aux animatrices d'organiser la journée festive habituellement proposée en juin. L'allègement et le respect des mesures sanitaires ont toutefois permis l'organisation de la fête de Noël.

Sur les 223 Assistantes Maternelles Agréées, ce sont exactement 136 d'entre elles qui ont bénéficié d'un ou de plusieurs services du RPE, soit près de 61% des agréées.

► Conclusion

Cette année encore, l'épidémie de COVID-19 a freiné l'activité du Relais Petite Enfance. Malgré cela, la participation des professionnelles reste stable. D'année en année notre service est reconnu par les usagers : Parents, futurs parents, professionnelles de l'accueil individuel, Etablissements d'accueil du Jeune Enfant, tous identifient le RPE comme lieu de ressource et d'information de la petite enfance.

Le nouveau référentiel des RPE va amener les animatrices à réfléchir sur de nouvelles actions à mettre en place pour répondre aux missions supplémentaires définies par la CNAF. En effet, des actions de promotion

du métier d'AMA pourraient être envisagées afin de maintenir au mieux le nombre de places d'accueil individuel sur notre territoire.

Une problématique qui tend à s'intensifier dans les années à venir, interpellent les animatrices. Le nombre de professionnelles étant en constante diminution, les familles de plus en plus nombreuses sur le territoire, le déséquilibre entre l'offre et la demande risque de perdurer. Au moment où nous rédigeons ce document, nous ne dénombrons plus 212 AMA indépendantes en activité, mais 206.

PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Crèche de la Gare

La Crèche de la gare, située rue Victor Hugo à Chantilly, au Quartier de la Halle. Elle a ouvert ses portes le 27 février 2017. Elle est gérée par la Maison Bleue par voie de délégation de services publics.

La vie des enfants à la Crèche de la Gare

► Accueil des enfants en situation d'urgence

Cet accueil s'adresse à des parents qui, dans des situations particulières et imprévues, ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant : problème de santé, changement inopiné dans l'organisation du travail, problème de précarité psychosociale. Ces situations, qui compromettent la sécurité de l'enfant, rendent nécessaires son accueil en urgence dans l'intérêt de celui-ci et de ses parents.

La Crèche de la Gare a accueilli deux familles en situation d'urgence à la suite d'un besoin de départ en formation et une demande formulée par la PMI.

► Les dispositions mises en place pour l'enfant

Un accueil ouvert aux enfants porteurs de handicap

L'accueil collectif est un moyen d'accompagner des parents et de sociabiliser des enfants se sentant isolés du fait d'un handicap ou d'une maladie. La vie de la crèche est alors orchestrée de façon à accueillir ces familles dans les meilleures conditions. Nous leur accordons une importance particulière, conscients que la crèche peut être une chance supplémentaire pour leur enfant de s'épanouir et bien grandir.

Préalablement à l'accueil de ces enfants, La Maison Bleue dispose de :

- Une équipe pluridisciplinaire formée pour apporter le soutien adéquat à ces familles
- Un projet pédagogique adapté à l'accueil et l'épanouissement des enfants porteurs de handicap

Un projet pédagogique ouvert à l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Notre projet pédagogique est adapté à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap. Il faut que son handicap soit compatible avec la vie en collectivité

et que l'équipe ait la capacité de l'accueillir dans des conditions optimales. L'accueil est validé par le médecin de la crèche avec le concours du médecin traitant de l'enfant, et éventuellement des spécialistes qui le suivent (kinésithérapeutes, ergothérapeutes...)

L'accueil de l'enfant porteur de handicap en crèche

L'accueil de l'enfant porteur de handicap en crèche permet de :

- Mobiliser ses potentialités, accéder à une autonomie à travers la découverte de ses capacités, développer ses compétences, sa confiance en lui.
- S'enrichir mutuellement au contact d'autres enfants et adultes
- Permettre à chaque enfant de découvrir la différence
- La Maison Bleue a pour souci de ne pas enfermer l'enfant dans son handicap. Nos professionnels lui reconnaissent les mêmes désirs et les mêmes besoins qu'aux autres, même s'ils s'expriment de façon différente.



Le projet d'accueil individualisé (PAI) : permettre l'éveil de chacun. Un PAI est mis en place dès que l'accueil d'un enfant nécessite des aménagements spécifiques. Pour les enfants porteurs de handicap, il est établi avec la famille et les professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien. Il précise :

- Les signes ou symptômes à repérer
- Les mesures à prendre (réorganiser les espaces, faciliter l'intervention des différents services spécialisés, affecter du personnel supplémentaire, etc.)
- Les modalités d'intervention médicales, thérapeutiques
- Les régimes alimentaires, les dispenses d'activités, les aménagements d'horaires.
- Les partenaires engagés (équipes, spécialistes, etc.) et le rôle de chacun

Le service Qualité de La Maison Bleue met à disposition dans son fonds documentaire une fiche technique portant sur le PAI. Une fois remplie, elle est envoyée aux professionnels de santé et validée par le médecin de crèche.

Des réunions de concertation et de synthèse avec les intervenants spécialisés (CMP, Centre de soins, Sessad, etc.) sont régulièrement organisées de manière à évaluer et à réajuster le PAI au regard de l'évolution de l'enfant.

► L'organisation de l'accueil

L'accueil du matin

- L'accueil du matin est un moment primordial qui détermine en grande partie le déroulement de la journée. Les transmissions (sommeil, repas, traitement éventuel, évènement particulier...)

ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE EN 2021

En 2021, la crèche a accueilli 65 enfants de 60 familles.

Enfants accueillis par tranche d'âge au 31 décembre

- 45% entre 2.5 et 12 mois
- 25 % entre 13 et 24 mois
- 30 % plus de 24 mois

PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Crèche de la Gare (suite)

vont permettre la continuité des soins, du maternage, des repères entre la famille et le multi-accueil.

- Les professionnelles se rendent disponibles et accueillantes. Elles doivent pouvoir se positionner pour écouter chaque parent. La professionnelle qui accueille l'enfant s'adresse à lui en le nommant par son prénom et en se mettant à sa hauteur pour lui dire bonjour.
- L'enfant qui le désire garde son doudou lors de son arrivée, c'est lui qui s'en séparera le moment voulu. C'est important de respecter la dimension affective de cet objet qui fait le lien entre la maison et le multi-accueil. Pour cette même raison le doudou reste à disposition à tout moment de la journée.

Les retrouvailles

- Le soir, l'arrivée de sa famille est pour l'enfant un temps chargé d'émotions. Si nécessaire, les professionnelles aideront aussi les parents à gérer ce moment dans le souci de retrouvailles réussies.
- Les professionnelles restituent au mieux le déroulement de la journée de l'enfant afin que les parents se réapproprient ce temps de séparation et puissent partir en toute quiétude.
- Ces temps quotidiens d'échanges renforcent chaque jour la relation de confiance qui s'est instaurée lors de la visite et du premier échange.

Pendant ces temps, la professionnelle accompagne l'enfant et son parent dans ces moments de séparation et de retrouvailles. Elle prend le temps de rassurer, de mettre des mots sur leurs attitudes et comportements. Ainsi, ces accueils sont l'occasion de soutenir, favoriser, créer ou renforcer la relation entre le parent et son enfant.

Les outils de prise en charge et de suivi de l'enfant

- Un cahier de vie propre à chaque enfant est créé en lien avec la famille et/ou l'enfant. Chaque évolution, anecdotes observées dans la journée y est retranscrit...
- Un classeur de transmission contenant les fiches de suivi des enfants par section est notre outil au quotidien (contenant : transmissions à l'accueil, au départ, changes, repas, sommeil, alimentation...).

La vie des parents à la crèche

La Maison Bleue donne une place centrale aux parents dans la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche. En valorisant les activités et les ateliers mis en œuvre, elle souhaite leur faire partager les moments que vit leur enfant.

Le Café Parents

Pour l'année 2021 seul les goûters parents ont été réalisés.

La Gazette

La gazette est le journal semestriel de la crèche de la gare reprenant de façon rétroactive ce qu'il se passe dans l'établissement pour les enfants, à travers des photos, ou petites descriptions des activités. Elle est réalisée par les professionnelles pour les familles.

Pour cette année 2021, seule une gazette a été réalisée et publiée en janvier 2021.

Le Goûter Photos

L'objectif du goûter photos est de permettre aux familles de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment festif avec les professionnelles.

Lors de ce goûter le 28.01.2021, les familles ont découvert une exposition de photos illustrant des moments forts du dernier trimestre 2020.

Le Festival des Parents

Le Festival des Parents a lieu chaque année la dernière semaine de juin ou 1ère semaine de juillet. Les professionnels proposent ainsi aux familles de venir animer un atelier de leur choix durant cette semaine. C'est un évènement national de La Maison Bleue organisé par toutes les crèches. Il a pour objectif de faire fédérer (le matin ou l'après-midi), les parents autour de moments partagés avec tous les enfants accueillis à la crèche.

En 2021 à la crèche de la gare les familles ont répondu présentes et ont joué le jeu. Yoga, présentation et écoute d'instruments de musique (ukulélé, violon, violoncelle), pâte à selle, collage papier crépon, pêche aux canards et pour finir le dernier jour avec un parent qui a proposé aux parents une fiesta avec pinata.

La bourse d'échanges et partage

Cette année 2021 La Maison Bleue a organisé une collecte de jouets, remis par les parents et redonnés à des associations.

A la crèche de la gare nous avons participé à l'opération et avons collecté de nombreux dons des familles et qui ont été rapportés au secours populaire par l'équipe.



PETITE ENFANCE

■ Microcrèche Les Petits Gaulois

La micro-crèche est une structure d'accueil collectif, destiné aux enfants âgés de moins de 3 ans. Ce service Petite Enfance propose 10 places en accueil régulier et en accueil occasionnel aux familles résidant dans l'une des communes de la CCAC.

Il existe également une place en accueil d'urgence pouvant faire passer ponctuellement l'effectif à 11 enfants.

La structure, située à Plailly (en face de l'église), est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

► L'équipe de la microcrèche

L'ADMR met à disposition une équipe de 4 professionnelles, toutes diplômées de la Petite Enfance, pour accompagner les enfants et leurs familles : 1 référente technique et 3 assistantes d'éveil.

L'ADMR assure également l'entretien des sols avec un personnel qualifié aux techniques de nettoyage tous les soirs. Quelques mouvements de personnel dans l'équipe cette année :

- Départ d'une professionnelle de l'équipe, Gina Lamy, remplacée par Emilie Faury (recrutée en Novembre 2021, titulaire du CAP AEPE)
- Prise d'un congé parental de 6 mois pour Clémence Jeanneteau, remplacée par Sophie Pommeret.

La référente technique de la micro-crèche (EJE) assure principalement :

- Le bon fonctionnement de la structure
- L'encadrement de l'équipe
- Le suivi des dossiers administratifs
- L'accompagnement et l'orientation pour les familles qui ont des besoins spécifiques.
- La coordination de toutes les institutions, des partenaires et des intervenants.
- La garantie du suivi des différents projets et des protocoles de la structure.

► Les missions :

Les missions principales de l'équipe sont :

- L'accueil des enfants et de leurs parents au quotidien en proposant un accompagnement individuel. Elle s'appuie sur les projets de la structure afin d'harmoniser les pratiques.
- Prise en charge global de l'enfant (soins, repas, siestes, jeux, activités) dans le respect et la continuité de sa vie familiale.
- Un rôle d'observation et de prévention dans le développement du jeune enfant
- L'entretien et l'hygiène de toute la structure (lavage des jeux, jouets, surfaces, linges etc...)
- L'accueil des stagiaires tout au long de l'année (6 en 2021)

Les principales valeurs éducatives portées par l'équipe des petits gaulois sont :

- De participer au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant = Respect du rythme et des besoins pour chaque enfant
- D'assurer la sécurité physique et affective en toutes circonstances pour tous les enfants
- De favoriser l'autonomie chez le tout-petit = motricité libre, confiance en soi, estime de soi
- d'accompagner les familles avec bienveillance = soutien à la parentalité

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

► Le projet pédagogique

L'offre et la diversité d'activités/jeux viennent répondre à des besoins d'expérience, d'exploration et de découverte chez les tous petits en offrant un espace sécurisé et adapté.

Le projet pédagogique, cette année, s'est orienté sur l'utilisation de la langue des signes associés aux comptines. L'objectif est de pouvoir toujours mieux communiquer avec l'enfant et lui donner la possibilité d'exprimer ses premiers besoins par des gestes tout en étant dans l'apprentissage du langage.

Dans la seconde partie de l'année, le projet s'est articulé autour des « petites bêtes », avec la création d'un hôtel à insecte cet hiver, installé dans notre cour extérieur. (Voir photo ci-dessous) Projet mené à son terme par tous nos petits gaulois, en respectant la consigne principale qui était d'utiliser que du matériel recyclé.

Nous favorisons le contact avec la nature et l'extérieur; dès que nous en avons la possibilité, nous proposons aussi des sorties, notamment au parc « la cavée du gué » à Plailly.

► Le partenaire financier principal, la CAF

La micro-crèche fonctionne avec le dispositif PSU (Prestation de Service Unique). La participation financière des familles s'applique selon un barème défini par la CAF.

Ce barème fait référence aux ressources et la composition de la famille, dans les limites d'un plancher, et d'un plafond de ressources réévalués par la CAF chaque année.

Les aides financières sont alors, versées directement au gestionnaire.

ACTIVITÉ DE LA MICRO-CRÈCHE EN 2021

- Familles inscrites : 23
- Enfants accueillis : 24 dont 18 en accueil régulier, 5 en accueil occasionnel et 1 en accueil d'urgence
- Enfants en situation de handicap : 2 (accueil régulier et occasionnel)
- Enfants partis à l'école : 5
- Nombre de jours d'ouverture : 228 jours
- Nombre de jours de fermeture : 26 jours
- Fermeture exceptionnelle pour cause COVID : 1 jour (confinement national en Avril 2021)

Les fermetures annuelles de l'année :

- 3 semaines en août (2 au 20 août)
- 1 semaine à Noël (27 au 31 décembre)
- 1 semaine au printemps. (19 au 23 avril)
- 1 journée pédagogique : 24 mai

Réfection partielle de l'espace toilette de la micro crèche de Plailly.

Afin de créer un espace change, la douche existante qui n'était plus adaptée a été supprimée et remplacée par un meuble change équipé d'une douchette et receveur agréé petite enfance. L'aménagement a été repensé afin de mettre en place du mobilier de rangement

Le nouvel aménagement permet ainsi de récupérer la continuité visuelle avec les autres espaces pour le personnel, conformément à la réglementation petite enfance

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Mobilité, une compétence devenue intercommunale

Le transfert de la compétence Mobilité

La loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 dite loi « LOM » imposait aux communautés de communes qui ne s'étaient pas vu transférer la compétence mobilité par leurs communes membres, de se prononcer par délibération en conseil communautaire avant le 31 mars 2021 pour une prise de compétence au 1er juillet 2021.

Le Conseil Communautaire a délibéré en faveur du transfert de compétence lors de sa séance du 30 mars 2021. Conformément à la réglementation en vigueur en matière de transfert de compétence, cette délibération a été suivie d'une période de consultation des communes qui avaient 3 mois pour émettre leur avis.

La majorité qualifiée a été obtenue. Par conséquent, le transfert de la compétence « Mobilité » à la CCAC a été prononcé par arrêté préfectoral le 30 juin 2021 pour une application au 1er juillet 2021.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans son ressort territorial.

La « LOM » avait pour objectif la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité pour que les citoyens, notamment ceux des zones moins denses, puissent avoir accès à des services de mobilité.

A défaut d'un transfert de compétence « Mobilité » à la CCAC, c'est la Région Hauts de France qui serait devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité de « substitution » dans le ressort territorial de la CCAC en plus de ses prérogatives d'AOM régionale en matière de mobilité (TER Paris-Amiens, Lignes de bus interurbaines).

Ce scénario aurait été pour le développement de la mobilité sur le territoire de l'Aire Cantilienne lourd de conséquence : perte de pouvoir de décision pour l'avenir des mobilités, suppression des aides financières du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), une demande de transfert de compétence post « LOM » conditionnée à une fusion avec un autre EPCI.

Au regard des enjeux de mobilité et de lutte contre le changement climatique, la CCAC a donc fait le choix de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOML) au 1^{er} juillet 2021. En d'autres termes, la communauté de communes a à sa charge le développement et la gestion des services de mobilité.

Toutefois, une période transitoire a été souhaitée jusqu'en 2024 date de fin des marchés d'exploitations des réseaux du « DUC » à Chantilly et de « La Navette » à Lamorlaye, durant laquelle les communes continueront de supporter partiellement ou totalement le coût de leur service.



LES ATTRIBUTIONS DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ » :

Sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que la Région lorsqu'elle intervient sur le territoire d'une communauté de communes dont les communes membres n'ont pas transféré la compétence avant le 31 mars 2021, est compétente :

- ▶ Pour organiser :
 - Les services réguliers de transport public de personnes
 - Les services à la demande de transport public de personnes (TAD)
 - Les services de Transport Scolaire

- ▶ Pour organiser ou contribuer à leur développement :
 - Les services relatifs aux mobilités actives (marche à pied, vélo, ...)
 - Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, autopartage)

Elles peuvent également (sauf la Région) :

- ▶ Offrir un service de conseil ou d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné à certains publics (vulnérables économiquement, en situation de handicap ou à mobilité réduite),
- ▶ Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants
- ▶ Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine en cas de défaut de l'offre privée (inexistante, insuffisante, inadaptée)

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Un Schéma Directeur Vélo « Horizon 2035 »

La communauté de communes de l'Aire Cantilienne a initié en septembre 2019 avec l'appui du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, une étude pour élaborer un programme des aménagements cyclables sur son territoire. Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables a été validé en Conseil Communautaire le 25 novembre 2021. Il préconise les types d'aménagements cyclables à réaliser à court et moyen terme pour chaque itinéraire retenu.

Ce programme des aménagements cyclables s'inscrit dans le Plan Déplacement Mutualisé (PDM) définissant une politique globale de mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces démarches qui définissent la politique globale de mobilité et de lutte contre le changement climatique, ont pour but commun de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

La concertation des acteurs du territoire et du grand public réalisée en 2019 dans le cadre de la définition du Plan Déplacement Mutualisé, a conforté l'idée que l'adoption du vélo par le plus grand nombre, passe nécessairement par la sécurisation des itinéraires.

Les liaisons cyclables ont été définies pour desservir des équipements (Gares, services de Santé, Collèges, Centre Aquatique,) des pôles de services et de commerces, les zones d'emploi (ZA la Seigneurie à Lamorlaye, ZA la Dame Blanche à Plailly,) et sites touristiques et de loisirs (Château de Chantilly, Etangs de Commelle,) générant

des déplacements quotidiens important à l'échelle de l'Aire Cantilienne.

Le réseau des itinéraires cyclables intercommunaux compte aujourd'hui 62 kms d'aménagements. A l'horizon 2035, il comptera 27 liaisons soit 90 kms au total.

80 % des itinéraires reposeront sur des aménagements offrant un niveau de sécurité important car isolés de la circulation routière (piste cyclable, voie verte).

Dans 20% des situations, le gabarit de la voirie ne permet pas d'aménager une piste cyclable ou une voie verte. L'approche consiste à aménager la voirie pour apaiser la circulation et le partage entre les différents usagers (zone 30, zone de rencontre, mise en impasse avec débouché cyclable, chaussée à voie centrale banalisée,) ou emprunter des voies déjà existantes interdites aux véhicules motorisés.

Ce programme ambitieux dont le coût global est estimé à 11 millions d'euros sera mis en œuvre dans les 12 prochaines années.

■ A la découverte du Vélo

Mai à Vélo : 1 mois pour adopter le vélo

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du vélo, la CCAC a proposé à ses communes membres, au PNR Oise Pays de France ainsi qu'aux acteurs associatifs de participer à la 1er édition de « Mai à Vélo », une opération nationale pour la découverte de la pratique du vélo.

Les habitants de l'Aire Cantilienne ont été invités à découvrir le patrimoine naturel et bâti du territoire en suivant les itinéraires de balades vélo proposés ; mais également lors des manifestations organisées au sein des communes à réparer leur vélo ou découvrir le vélo à assistance électrique.

Un challenge « vélo » à l'échelle de l'Aire Cantilienne a été mis en place via l'application de navigation « Geovélo » pour smartphone. Près de 150 usagers du vélo ont tenté de parcourir le plus de kilomètres à vélo lors de leur déplacements quotidiens.

DU 1^{ER} AU 31 MAI 2021 et après...

MAI vélo
dans l'Aire Cantilienne

UN MOIS POUR ADOPTER LE VÉLO... POUR LA VIE.

Challenge, bourse aux vélos, balades, ateliers de réparation et de marquage...
PROGRAMME DES ANIMATIONS

Avec le soutien et la participation de

Logo de la CCAC et autres partenaires.

Opération Essai gratuit de Vélo à Assistance Electrique 2021

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne en partenariat avec la société KEOLIS a proposé durant les mois de septembre et d'octobre 2021 aux résidents de son territoire des Vélos à Assistance Electrique en essai gratuit.

Les 30 participants de l'opération ont pu tester ce mode de déplacement pendant 1 semaine afin de découvrir le fonctionnement d'un VAE et apprécier son utilité dans le cadre de leur trajets quotidiens.

Cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de la pratique du vélo et en particulier celle du Vélo à Assistance Electrique comme vraie solution de déplacement quotidienne.

En effet, on constate sur le territoire de l'Aire Cantilienne, que 38% des déplacements en voiture individuelle font moins de 2 kms (Enquête déplacement des « ménages » 2018) ce qui représente un potentiel encore important du développement de l'usage du vélo.

Le VAE a l'avantage d'augmenter la portée des déplacements quotidiens sur des distances et une durée de trajets raisonnables (jusqu'à 8 kms soit 30 min) et approprié au contexte de l'Aire Cantilienne qui présente dans certains points de son territoire du relief vrai frein à la pratique du vélo.



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

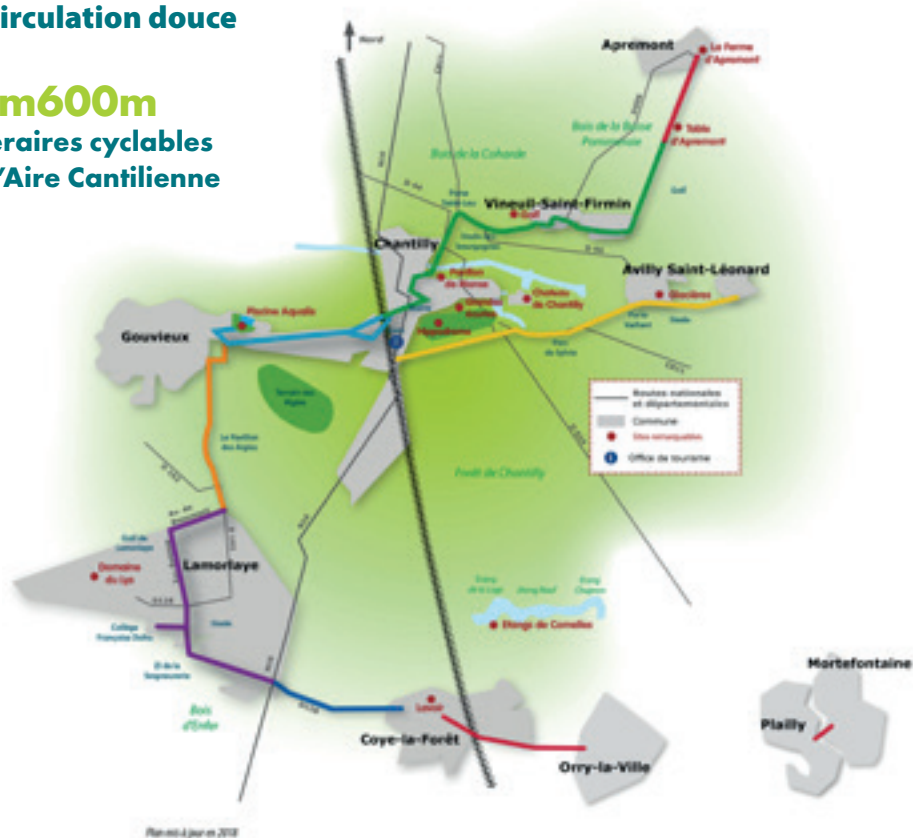
Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Pistes et voies de circulation douce

28km600m
d'itinéraires cyclables
dans l'Aire Cantilienne



49 800 €
de budget annuel pour
l'entretien des voies
cyclables en 2021

Entretien des pistes cyclable de l'aire Cantilienne, sur la période de mars à octobre 2021 pour les tontes, élagage, taille.
2 passages en novembre et fin décembre pour le ramassage des feuilles.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Actions et partenariats pour l'emploi et le développement économique du territoire

L'Aire Cantilienne s'accompagne de différents partenaires pour développer l'économie et l'emploi sur son territoire.

► Accompagnement des entreprises

Durant l'année 2021, 69 entrepreneurs et dirigeants d'entreprises ont été accompagnés par le service sur des problématiques et besoins protéiformes et non exhaustifs : recherche de locaux, nécessité de recrutement, besoins d'aides financières...

► Soutien aux commerçants

L'accompagnement aux commerçants a perduré, eu égard à la continuité de la crise sanitaire en 2021, avec le soutien direct de 42 d'entre eux et le suivi du pilotage des dispositifs d'aides mis en place en 2020 : Courses Chic, Keetiz et Avec nos commerçants. Une réflexion a été engagée pour recruter un Manager de Centre-ville pour assister au quotidien nos commerçants, lequel devrait arriver courant de l'année 2022. Une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise a été conclue durant l'été 2021, pour une durée de 3 ans, pour mettre à disposition un agent



consulaire pour conseiller, informer et accompagner les commerçants et détecter leurs difficultés, à raison d'une journée par semaine (68 visites de commerçants ont eu lieu sur le 2ème semestre 2021). Le service a également organisé la remise des chartes « qualité » de nos artisans en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

► Les partenariats de l'Aire Cantilienne pour le développement économique de l'Aire Cantilienne.

Le service a noué des partenariats avec les réseaux d'entrepreneurs suivants durant cette même année afin d'être au cœur des réseaux locaux et ainsi répondre du mieux possible aux attentes de nos chefs d'entreprises : le Centre des jeunes Dirigeants (CJD), le Business Network International (BNI), Sud Oise Entreprises et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME).

Comme chaque année, le service a participé aux instances et actions des associations partenaires : Créneau Emploi, Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes, CAPE, Proch'Emploi, Initiative Oise Sud et Un Château pour l'Emploi.

Le service a continué ses missions classiques de réflexion et de soutien au développement de zones d'activités économiques, de soutien à la filière équestre et à la filière touristique, de recherche de prospects économiques, d'animation de territoire, d'accompagnement aux créateurs d'entreprises, et de promotion de l'attractivité de notre intercommunalité.

ZOOM SUR LE FORUM DE L'EMPLOI

Le service a organisé le Forum annuel de l'Emploi les 13 & 14 octobre 2021 avec 70 entreprises présentes et plus de 500 visiteurs



ZOOM SUR LES RDV DE L'ECO

Deux rencontres à thématique économique, en juin et novembre, avec une trentaine d'entrepreneurs de notre territoire en mai et novembre 2021.



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Guillaume PICHOT, nouveau Responsable de Service a rejoint les équipes de la Aire Cantilienne en mars 2021.

En octobre, Abdellah AZAFAD, alternant en Licence Professionnelle « Métiers de l'entrepreneuriat » est embauché pour renforcer le service.



Guillaume PICHOT : g.pichot@ccac.fr - 06 46 16 77 98

Abdellah AZAFAD : a.azafad@ccac.fr

EMPLOI

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Sud de l'Oise (MLEJ SO) : une mission de service public dédiée aux jeunes.

La MLEJ SO poursuit son objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Pour y parvenir, elle ne s'occupe pas que d'emploi et de formation, mais aussi plus globalement des aspects sociaux, de mobilité, d'orientation, de santé, logement, accès à la culture, aux loisirs ou droits civiques ...

► Mission : l'accompagnement des jeunes

La MLEJ SO poursuit son objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Pour y parvenir, elle ne s'occupe pas que d'emploi et de formation, mais aussi plus globalement des aspects sociaux, de mobilité, d'orientation, de santé, logement, accès à la culture, aux loisirs ou droits civiques ...

La mission de la MLEJ SO est une forme de mise en commun de moyens entre l'État et les collectivités locales. Ainsi, le financement de la MLEJ SO se répartit entre : l'État, le Conseil Régional Hauts de France, le Conseil Départemental de l'Oise, les Communautés de Communes du Pays de Valois, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne. C'est une association présidée par un élu local, actuellement Manoëlle MARTIN, conseillère communautaire de l'Aire Cantilienne.

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique. Le rôle de la MLEJ SO est de repérer, d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner tous les jeunes.

La MLEJ SO a un rôle central pour l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, publics et associatifs du territoire. Elle permet l'adaptation territoriale et décentralisée des politiques et des

« **Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie est un métier. C'est le nôtre. Leur donner de la valeur est notre ADN.** »

dispositifs d'insertion en faveur des jeunes. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour l'insertion dans l'emploi et l'accès aux droits et à l'autonomie.

► L'activité 2021

En 2021, 144 nouveaux jeunes ont été accueillis pour la première fois à la MLEJ SO dans l'Aire Cantilienne (contre 104 jeunes en 2020). Il est à noter une forte hausse des accueils des jeunes en provenance de Gouvieux et de Lamorlaye.

20 jeunes de l'Aire Cantilienne sont entrés en alternance en 2021 (contre 8 en 2020). 25% de ces contrats concerne le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

12 jeunes ont réintégré une scolarité.

Concernant les entrées en emploi, 129 jeunes ont signé un CDI ou un CDD en 2021 (contre 137 en 2020).

Sur l'année 2021, ce sont 268 jeunes de l'Aire Cantilienne qui ont été suivis par la MLEJ SO.

A noter, que la MLEJ SO co-organise avec la CCAC le forum de l'emploi qui se tient à Lamorlaye.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

MLEJSO Antenne de Chantilly - 6, rue des Jardins – 60500 Chantilly

Tél. 03 44 59 44 mail : contact@mllej.fr

www.mllej.fr

www.facebook.com/mission.locale.pour.lemploi.des.jeunes

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW



TERRE DE CHEVAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLO

■ Travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie hippique et équestre

L'Aire Cantilienne a mené des travaux de sécurisation et de réfection des passages

Ce projet prévoit la réhabilitation des passages à chevaux au droit des entrées et sorties des écuries sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, en périphérie du centre d'entraînement équestre de Chantilly ; les travaux étant à réaliser notamment sur les communes de

- Chantilly (la Forêt) : 12 passages à chevaux,
- Gouvieux (les Aigles) : 15 passages à chevaux,
- Lamorlaye-Coye la Forêt : 12 passages à chevaux,
- Apremont : 1 passage à chevaux.

L'objet du programme de travaux sera de procéder à la réhabilitation totale des 40 passages à chevaux permettant ainsi de répondre à 3 critères majeurs :

- Revêtement de chaussée permettant l'accroche des chevaux ;
- Signalisation en respectant la législation du Code de la Route ;
- Sécurisation des passages pour les activités hippiques, mais aussi pour les divers usagers de la voie publique (piétons, vélos, VL...)

Le projet prévoit la réfection des 40 passages à chevaux en enrobé rougissant avec grenailage (environ 2000m²).

Le coût total des travaux au stade ACT (choix des entreprises) a été arrêté à 642 144.72 € HT soit 770 573.66 € TTC.

Détail des travaux

L'opération comprend un lot unique intitulé « VRD / Signalisation ».

Pour les VRD :

- Travaux préparatoires,
- Démolition de chaussée par rabotage avec traitement des HAP / amiante si nécessaire suivant verdict analyse, décapage, terrassements
- Dépose localisée de bordures, borduration des aménagements,
- Création de sols en enrobé : porphyre rouge avec grenailage,
- Création de sols en matériau naturel : en pavage, en béton, en stabilisé
- Mises à niveau,
- Terrassement pour espaces verts, mise en œuvre de terre végétale, dressement des accotements avec forme de noue si nécessaire.

Pour les eaux pluviales :

- Ouverture de tranchées à profondeur variable avec pose de canalisations PVC CR 16 pour les traversées vers les avaloirs,
- Remblaiement de tranchées et réfection provisoire ou définitive remblaiement en sable,

- Réfection provisoire en GNT + enduit de cure,
- Réfection définitive en GNT + couche d'accrochage + enrobé mécanique,
- Création ou construction d'ouvrages fourniture et pose de regards de visite,
- Construction de regards de visite, de puits d'infiltration
- Fourniture et pose d'avaloirs,
- Fourniture et pose de boîtes de branchements

Pour les signalisations et le mobilier urbain :

- Effacement de marquage au sol par noircissement ou rabotage,
- Fourniture de mobilier urbain et pose

En 2022:

Continuité des travaux de réfection des passages à chevaux sur la commune de Lamorlaye qui avaient été calés en fonction des travaux de voirie sur la voie de la Grange des prés par la ville de Lamorlaye.

Les travaux rue Blanche sont réalisés, ainsi que la voie de la grange des prés par l'entreprise titulaire du marché avec la commune de Lamorlaye.

Les travaux débutés et stoppés en période hivernale rue Charles Pratt seront finalisés à compter du mois de juillet 2022.



TOURISME

Aperçu en quelques chiffres de l'activité de l'Office de Tourisme Chantilly/Senlis

► Fréquentation totale de l'Office de Tourisme : 20 729 visiteurs

Les bureaux d'accueil étaient fermés à cause de la pandémie du 19 mars au 18 mai 2021.

Sur les bureaux d'accueil :

- Antenne de Senlis : 15 160 visiteurs 90 % FR / 10 % ETR | (10 177 en 2021)
- Antenne de Chantilly : 5569 visiteurs 90 % FR / 10 % ETR | (3 171 en 2021)

► Top 5 des demandes des visiteurs

Antenne de Senlis :

- 1) Patrimoine
- 2) Manifestations
- 3) Infos pratiques
- 4) Hébergements/restaurants
- 5) Boutique

Antenne de Chantilly :

- 1) Manifestations
- 2) Patrimoine
- 3) Infos pratiques
- 4) Randonnée
- 5) Hébergements/restaurants

► Stands 2021

- Édectour par la mairie de Gouvieux pour l'équipe de l'Office de Tourisme le 15 mars
- Participation à la Journée du Club Presse des Offices de Tourisme le 1er juin à Paris
- Stand aux « Journées de la Rose » au Domaine de Chaalis les 12 et 13 juin
- Stand à la « Fête du Terroir » au château de Chantilly les 26 et 27 juin
- Stand à la tournée « J'aime l'Oise » aux étangs de Commelles le 10 juillet
- Stand aux « Journées des plantes » au château de Chantilly du 8 au 10 octobre

► Activités groupe 2021

Chiffres 2021 : 130 groupes / 3680 personnes

Top 5 des sites demandés par les groupes

- 1) Château de Chantilly
- 2) Ville de Senlis
- 3) Jeu de piste sur Senlis
- 4) Ville de Chantilly
- 5) Pavillon de Manse



OFFICE DE TOURISME CHANTILLY-SENLIS

Réalisations 2021

- Guide touristique de la destination Chantilly Senlis en français et en anglais (15 000)
- Carte touristique de la destination Chantilly Senlis en français et en anglais (15 000 exemplaires)
- Guide de promenade « Les circuits de la cité royale de Senlis » (5000 exemplaires)
- Jeu de piste dans Senlis « le Manuscrit vandalisé »
- Site web avec Iris Interactive www.chantilly-senlis-tourisme.com
- Dossier de presse avec Media Today de la destination Chantilly Senlis
- Podcasts avec Media Today à destination de la presse
- Insertions dans le bulletin intercommunal de la CCAC et dans le programme de l'Open de France de Polo.
- Création de voiles, mugs, badges, masques, stylos, tote bags à l'effigie la charte graphique

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLO

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE



TOURISME

Aperçu en quelques chiffres de l'activité de l'Office de Tourisme Chantilly/Senlis



OFFICE DE TOURISME CHANTILLY-SENLIS

► Commission numérique et digitale

Nouveau site internet : www.chantilly-senlis-tourisme.com mis en ligne le 1^{er} juillet

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 : 163 966 visiteurs (cumul anciens sites + nouveau)

Top 5 Pays de visiteurs web :

- 1) France
- 2) Belgique
- 3) Etats Unis
- 4) Allemagne
- 5) Pays Bas

Borne interactive extérieure de l'O.T à Chantilly : 1472 consultations.

Réseaux sociaux : 4330 abonnés (Facebook, Instagram, Twitter et Youtube)

- Facebook : 1861 abonnés
- Instagram : 2030 abonnés
- Newsletter : 1813 abonnés / 41 newsletters envoyées en 2021

Marketing digitale et Réseaux sociaux : Accueil blogueurs 2021

Organisation d'un week end avec Fluxus communication pour les blogueurs Anaëlle et Maxime de la « Route à deux » pour découvrir la destination Chantilly Senlis du 2 au 4 juillet.

La Route à deux » c'est :

Facebook : 37 222 abonnés

Instagram : 12 300 abonnés

Blog : <http://larouteadeux.fr> avec 25 000 visites/mois

5 articles publiés et diffusés sur leurs réseaux :

- L'Abbaye royale de Chaalis
- Découvrir Senlis et ses incontournables
- Visiter le château de Chantilly
- Comment fouetter la crème Chantilly ?
- Nos bonnes adresses pour un week end gourmand

► Relations presse/Média 2021

- Accueil journaliste pour le Magazine Esprit Hauts de France (25 mars)
- Accueil journaliste sur la ville de Chantilly dans Le Parisien (6 mai)
- Accueil de Lorant Deutsch pour un tournage à Senlis pour sa chaîne YouTube "À Toute Berzingue" dans le cadre de la campagne de valorisation de l' EuroVélo 3 initiée par Oise Tourisme et Aisne Tourisme (31 mai)
- Reportage pour ARTE sur Séraphine de Senlis avec Mme Hallo (9-10 juin)
- Accueil journaliste avec Oise Tourisme pour le journal « l'Alsace » (29 juillet)
- Accueil journaliste avec Oise Tourisme pour le magazine belge « Goodbye » (3 août)
- Accueil avec Oise Tourisme des blogueurs Camille et Guillaume d'All Around Together (14 août)
- Accueil avec Oise Tourisme de la blogueuse Céline de la Marinière en Voyage (31 août)
- Accueil journaliste avec Oise Tourisme pour le magazine belge « Deuzio » (4 septembre)
- Accueil presse avec des journalistes de l' Association de la Presse étrangère (11 octobre)
- Accueil journaliste avec Oise Tourisme pour le magazine belge « Check » (20 novembre)

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

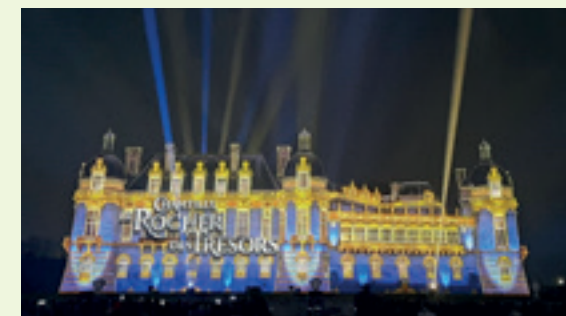
SLOW

ZOOM SUR UN ÉVÈNEMENT PHARE :

« LE ROCHER DES TRÉSORS »

DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2021 :

- 15 000 spectateurs sur 4 jours provenant des régions Hauts-de-France et d'Île-de-France
- 30 sociétés prestataires locales et régionales et près de 300 personnes ont travaillé pour l'événement 36 partenaires institutionnels et privés ont permis la réalisation du Rocher des Trésors
- Couverture média importante France TV, France Bleu, Sanef Radio, réseaux sociaux
- Les images du spectacle ont été reprises pour l'émission du 31 décembre 2021 sur France 3
- Télévision avec Stéphane Bern (plus de 4 2 millions de téléspectateurs ainsi que dans « Secrets d'Histoire » sur le Grand Condé diffusé le 28 février 2022 sur France 3
- Participation du Groupe de formation VATEL et des étudiants de l'école INFA de Gouvieux



SÉCURITÉ ET PROTECTION

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Vidéo-protection pour les communes de moins de 5000 habitants

Equipées d'un parc de 131 caméras, 53 rebonds, 8 serveurs informatiques, les 8 communes couvertes par le système intercommunal de vidéoprotection qui protège les espaces et bâtiments publics, présentent des besoins :

- De renouvellement de systèmes, de plus de 5 ans de type caméras, unités de stockage, serveurs d'images...
- D'extension de la couverture du territoire en vue de répondre à de nouveaux risques ou phénomènes de déplacement de faits de délinquance,
- De sécurisation de l'alimentation électrique des caméras (programme de suppression de batteries et de branchement électrique direct et permanent).

LES CHIFFRES POUR 2021

Renouvellement du parc des caméras de vidéo-protection

Vineuil-Saint-Firmin :

2 caméras fixe protection de bâtiment
1 caméra en entrée et sortie de ville

Coye-la-Forêt : 1 caméra dôme parking mairie

Orry-la-Ville :

4 caméras en protection de bâtiments
1 caméra en entrée et sortie de ville et un déplacement de caméra

La Chapelle-en-Serval : 1 caméra en entrée et sortie de ville

Plailly : 2 caméras en entrée et sortie de ville

Mortefontaine : 3 caméras protection des bâtiments

Investissement 2021 : 49 462.00 € HT.

Programme de maintenance préventive et curative engagée à hauteur de 50 000.00 € annuels.



131 caméras
réparties dans les communes
d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard,
Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval,
Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly

SÉCURITÉ ET PROTECTION

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022
ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

■ Activités des centres de secours de Lamorlaye et La Chapelle-en-Serval

Centre de secours de La Chapelle-en-Serval

Situé désormais au 249 route de Plailly, le centre de secours de la chapelle en Serval est opérationnel depuis la fin de l'année 2021.

Composé d'un Chef de Centre Professionnel, le Lieutenant Franck WARNET et les 31 Sapeurs-pompiers volontaires ont effectué 617 sorties, ce qui représente 8% d'interventions supplémentaires. Désormais, installé sur ses 8 000 m², le centre de secours représente quant à lui 819 m² d'équipement. En effet ce bâtiment spacieux offre de très belles installations notamment pour les entraînements du quotidien de formation et d'activité sportive (Tour de manœuvre intégrée à la façade) et (salle de sport).

Fonctionnelle et parfaitement adaptée, elle permet de développer la féminisation et d'envisager l'avenir avec la création d'une section de JSP.

Les personnes souhaitant s'investir au travers d'un engagement citoyen peuvent venir élargir les rangs de cette unité.

Contacts :

Lieutenant Franck.warnet@sdis60.fr, Chef de Centre
Recrutement : recrutspserval@sdis60.fr

► Contact :

Lieutenant Franck WARNET, Chef de centre,
Franck.WARNET@SDIS60.FR
Recrutement : recrutspserval@sdis60.fr



Les travaux de la nouvelle caserne ont démarré en 2020 pour s'achever en 2022.



L'Aire Cantilienne a participé à l'acquisition de la planche à masser à hauteur de 14 674,85 €. Elle est localisée au centre de secours de Lamorlaye mais peut servir pour toute intervention dans le sud de l'Oise.

Chaque année la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne verse une contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, permettant le fonctionnement des deux centres de secours sur notre territoire. Cette contribution s'élève à environ 40 € par habitant.

Centre de secours de Lamorlaye

Statistiques :

Nombre de sorties de secours en 2021 : 2786

(Nombre de sorties de secours en 2020 : 2684)

150 Interventions avec la Planche à Masser pour les urgences « Arrêt cardio-respiratoire »

Chaque jour, 24h/24 et 7J/7, 8 à 12 sapeurs-pompiers sont de garde sur le Centre de Secours

Le Centre de Secours est composé de 75 Sapeurs-Pompiers :

18 Sapeurs-pompiers professionnels

57 Sapeurs-pompiers volontaires (dont 13 personnels féminins)

Une section de 20 jeunes Sapeurs-Pompiers âgés de 13 à 16 ans.

Armement opérationnel du Centre de Secours :

2 véhicules de secours aux victimes

1 véhicule de Secours Routiers pour les accidents de la circulation

1 Fourgon pompe tonne pour les incendies en milieu urbain

1 Fourgon Grande Puissance

1 Echelle aérienne de 33 mètres

1 Camion-citerne feux de forêts pour les feux d'espace naturels et cultivés.

1 Véhicule tout terrain

2 Véhicules pour les interventions diverses

1 Véhicule de secours d'urgence avec la Planche à Masser

1 Cellule Transport avec Lots d'Extraction et Protection de Œuvres.

1 Véhicule de transport des personnels

1 Embarcation

► Contact :

Lieutenant Franck COUSIN, Chef de centre
Recrutement : LamorlayeRecrSPV@sdis60.fr

GENS DU VOYAGE

■ Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Pour répondre à son obligation légale, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a réalisé en 2013 une aire d'accueil de moyen séjour des gens du voyage. Elle est située à Gouvieux, sur la route départementale 44, à la sortie vers Saint Maximin et Chantilly.

Fonctionnement de l'aire d'accueil

Elle est constituée de 20 emplacements, permettant l'accueil de 40 caravanes et leurs véhicules tracteurs. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire offrant douche, wc, branchements d'eaux usées et de machines à laver.

Le stationnement y est autorisé pour 3 mois, renouvelables, par les voyageurs qui s'inscrivent préalablement et acquittent une redevance d'occupation et le paiement des fluides consommés (eau et électricité).

L'aire d'accueil fonctionne en réseau depuis 2018 avec les aires d'accueil des territoires voisins tels que celles de Laigneville et Crépy en Valois. Ce fonctionnement permet de vérifier les places disponibles et d'éviter toute occupation par des caravanes de lieux non autorisés.

Si l'installation de voyageurs sur des espaces non prévus à cet effet venait à se produire, l'Etat doit apporter son concours aux collectivités locales et enjoindre aux contrevenants de libérer les lieux pour rejoindre une aire d'accueil des gens du voyage ou un site de grand passage. Il peut mobiliser la force publique à cet effet.

L'accueil des voyageurs sur l'aire intercommunale est possible du lundi au samedi. Une astreinte est organisée

le dimanche pour répondre aux urgences des voyageurs régulièrement installés.

Pour répondre à ce service public obligatoire, la Communauté de Communes a déjà mobilisé un budget d'investissement de 2.3 millions d'euros et dépenses chaque année 70 000 € de charges de fonctionnement (entretien des espaces, maintenance, permanence d'accueil).

Taux d'occupation de l'aire d'accueil en 2021

Janvier : 40 %
Février : 56 %
Mars : 71 %
Avril : 65 %
Mai : 54 %
Juin : 15 %
Juillet : 0
Aout : 4.2 %

Septembre : 48 %
Octobre : 40 %
Novembre : 61 %
Décembre : 72 %

241 usagers ont été accueillis en 2021, dont 111 ont effectué plusieurs séjours sur l'aire au cours

de l'année et 130 nouveaux usagers. La population accueillie en 2021 est représentée par :

- 85 hommes
- 76 femmes
- 80 enfants

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLO

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE



ANIMATION TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

■ Festival de lecture LES MOTS EN L'AIRE

La Communauté de Communes soutien financièrement certaines manifestations d'intérêt intercommunal.

Les Mots en L'Aire, festival de lecture de la CCAC, en fait partie.

Depuis 2007 les bibliothèques des communes de la CCAC se coordonnent et organisent autour d'un thème défini diverses animations.

15^{ème} édition des « Mots en l'Aire »

D'année en année, les Mots en l'Aire s'inscrivent dans le calendrier culturel de notre territoire.

Cette 15^{ème} édition a remporté une forte adhésion. Près de 2000 personnes ont assisté ou participé à 4 expositions, 14 spectacles, 18 ateliers, 1 brocante et une journée de jeux.

90% des activités proposées ont fait le plein compte tenu des jauges limitées du fait des conditions sanitaires actuelles.

On observe que les habitants n'hésitent pas à se rendre dans d'autres communes que la leur. 30% de l'assistance a parcouru l'Aire cantilienne dont certains venant de l'extérieur de la communauté de communes. À l'unanimité, les participants ont reconnu la qualité des animations et des ateliers qui leurs étaient offerts.

Les bibliothécaires ont souligné le soutien des élus des communes et de la communauté de communes qui leur donne un encouragement à poursuivre ce festival qui sait vraiment rassembler l'ensemble des

communes de notre intercommunalité et qui permet réellement à toutes générations confondues (de quelques mois à de nombreuses années) de découvrir, pour cette édition, toutes les formes d'ARTS.

Un grand MERCI pour le soutien financier et logistique de l'Aire Cantilienne.

En octobre 2021, Les Mots en l'Aire ont créé le « Prix des Petites Pousses », en complément du « Prix des Petites Graines » soutenu par le RAMP, à destination des 3-5 ans pour promouvoir le lien du livre auprès des plus jeunes. Ainsi, les petits peuvent « apprivoiser » le monde de la lecture dès leur plus jeune âge, car comme dit le renard au Petit Prince : « Si tu m'apprivoises, ma vie sera comme ensoleillée... ».

Un soutien financier permettrait à cette nouvelle action de se développer tout au long de l'année et lors de la 16^{ème} édition des Mots en l'Aire.



ANNUAIRE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

SLOW

Administrations

► Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

17 bis rue Guillemot
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60
contact@ccac.fr
www.ccac.fr
f @Airecantilienne
C @airecantilienne

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

► Mairie d'Apremont

35 rue Louis Wallon
60300 APREMONT
Tél: 03 44 25 35 14
accueil@mairieapremont.fr
www.mairie-apremont60.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi: 9h30 – 11h30
Mardi et Jeudi: 16h- 18h
Vendredi: 14h30 – 17h30
Samedi: 9h30 – 11h30

► Mairie d'Avilly-St-Léonard

Place de la Mairie
60300 AVILLY-SAINT-LEONARD
Tél: 03 44 53 24 02
mairie-avilly-st-leonard@wanadoo.fr
www.avilly-saint-leonard.com

Horaires d'ouverture :

lundi au samedi matin de 9h00 à 12h00.

► Mairie de Chantilly

11, avenue du Maréchal Joffre
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 42 00
maire@ville-chantilly.fr
www.ville-chantilly.fr
f @villedechantillyofficiel
C @villedechantilly

Horaires d'ouverture :

Lundi à Vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h

► Mairie de Coye-La-Forêt

Place de la Mairie
60580 COYE-LA-FORET
Tél: 03 44 58 45 45
mairie@coye.fr
www.coyelaforet.com
f @VilledeCoye-la-Forêt
C @villedecoyelaforet

Horaires d'ouverture :

Lundi à Vendredi :
9h - 12h / 14h 30 – 17h30
Samedi: 8h – 12h

► Mairie de Gouvieux

48, rue de la Mairie
60270 GOUVIEUX
Tél: 03 44 67 13 13
accueil@gouvieux.fr
www.gouvieux.fr
f @mairie.de.gouvieux

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi :
8h30- 12h30 et 14h – 17h30
Vendredi: 8h30 -12h30 et 14h – 17h
Samedi: 8h30 – 12h30

► Mairie de Lamorlaye

24, rue du Général Leclerc
60260 LAMORLAYE
Tél: 03 44 21 64 00
accueil@ville-lamorlaye.fr
www.ville-lamorlaye.fr
f @VilledeLamorlaye
C @villedelamorlaye

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 – 19h
Samedi : 9h - 12h

► Mairie de La Chapelle-en-Serval

1200 rue de paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
Tél: 03 44 54 60 29
mairie@la-chapelle-en-serval.fr
f @lachapelleenserval

Horaires d'ouverture :

Lundi à Vendredi :
10h -12h / 15h -18h
Samedi : 10h - 12h

► Mairie de Mortefontaine

18 rue Corot
60128 MORTEFONTAINE
Tél: 03 44 54 31 56
mairiemortefontaine60128@wanadoo.fr
www.mortefontaine60.fr
f @Commune De Mortefontaine Oise

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h – 12h30
Mardi : 16h – 19h
Mercredi : 14h – 16h
Jeudi : 9h 12h30
Vendredi : 16h – 19h

► Mairie d'Orry-la-ville

4, place de l'abbé clin
60560 ORRY-LA-VILLE
Tél: 03 44 58 91 16
mairie.orry-la-ville@wanadoo.fr
www.ville-orrylaville.fr
f @Orry.la.Ville
C @commune.orry.la.ville

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h30 - 17h30
Mardi à Vendredi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h

► Mairie de Plailly

15 bis rue de Paris
60128 PLAILLY
Tél : 03 44 54 30 21
mairie@plailly.fr
www.plaillyvillage.com
f @plailly
C @plaillyvillage_officiel

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h30- 12h et 15h – 18h
Mercredi: 8h30 – 12h
Samedi: 9h – 12h

► Mairie de Vineuil-St-Firmin

1 rue de la Duchesse de Chartres
60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Tél: 03 44 57 06 05
mairie@vineuilsaintfirmin.fr
www.vineuilsaintfirmin.fr
f @MairiedeVineuilSaintFirmin

Horaires d'ouverture :

lundi-vendredi de 8h30 à 12h00 Mardi-jeudi de 14h00 à 16h00
Mercredi de 8h30 à 11h30
Le 1^{er} Samedi du mois: 10h- 12h

ANNUAIRE



Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE

Services

► Piscine intercommunale AQUALIS

1, allée de la piscine
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 58 49 00
<https://piscine-aqualis.horanet.com/>
f @PiscineAqualis
c @piscineaqualis

► La maison du RPE

Place Numbrecht
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 60 93 38
www.ccac.fr, rubrique maison du RAM
maisonduram@ccac.fr

► Micro-crèche Les Petits Gaulois

19 rue Georges Bouchard
60 128 PLAILLY
Tél: 03 44 54 40 11
petite-enfance@ccac.fr

► Crèche de la Gare

7 rue Victor Hugo Bâtiment B
60 500 CHANTILLY
Tél: 03 44 58 21 35
petite-enfance@ccac.fr

► Déchetteries

Eco-station de Lamorlaye
Route de la Seigneurie

Déchetterie de Plailly
Zone du pré de la Dame Jeanne
www.smdoise.fr

Horaires d'ouverture :
Du Mardi au Samedi
De 9h à 12h et de 14h - 18h.
Dimanche de 9h - 12h.

► Office de Tourisme Chantilly-Senlis

73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 67 37 37

Horaires d'ouvertures :
Ouvert tous les jours sauf le mardi :
- de novembre à mars : de 10h30 à 17h
- de mars à novembre : de 10h à 18h

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 060-216002790-20221213-2022_120-DE-DE



**17 bis rue Guillemillot
60500CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60**

www.ccac.fr ■ contact@ccac.fr

Retrouvez toutes l'actualité de l'Aire Cantilienne sur les réseaux sociaux

